

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, February 12, 2024

The Standing Senate Committee on Human Rights met with videoconference this day at 4:02 p.m. [ET] to study the government Response to the Fourth Report of the Standing Senate Committee on Human Rights entitled “Human Rights of Federally-Sentenced Persons”, tabled in the Senate on June 16, 2021, during the Second Session of the Forty-third Parliament.

Senator Salma Ataullahjan (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon. I am Salma Ataullahjan, a senator from Toronto and chair of this committee.

Today we are conducting a public hearing of the Standing Senate Committee on Human Rights. I will take this opportunity to invite my honourable colleagues to introduce themselves.

Senator Arnot: My name is David Arnot. I’m a senator from Saskatchewan. I live in Treaty 6 territory.

[*Translation*]

Senator Gerba: Amina Gerba, from Quebec.

Senator Clement: Bernadette Clement, from Ontario.

[*English*]

Senator Cordy: I’m Jane Cordy. I’m a senator from Nova Scotia. I’m substituting today, but I was part of this study, so I’m glad to be back.

The Chair: Welcome back, senators. This is the first time the Human Rights Committee is meeting. Happy new year to everyone. Welcome to all those who are following our deliberations.

For our first public hearing of the year, the committee will study the government response to its *Human Rights of Federally-Sentenced Persons* report. This report was tabled on June 16, 2021, during the Second Session of the Forty-third Parliament, following an in-depth study launched in early 2017, which spanned three different parliaments. The committee visited 28 federal penitentiaries and held 30 public hearings in Ottawa. The report, which included 71 recommendations, was followed by a motion asking for a government response on June 23, 2021.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 12 février 2024

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd’hui, à 16 h 2 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la réponse du gouvernement au quatrième rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne, intitulé *Droits de la personne des personnes purgeant une peine de ressort fédéral*, déposé au Sénat le 16 juin 2021 durant la deuxième session de la quarante-troisième législature.

La sénatrice Salma Ataullahjan (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour. Je m’appelle Salma Ataullahjan. Je suis sénatrice de Toronto et présidente du comité.

Nous tenons aujourd’hui une audience publique du Comité sénatorial permanent des droits de la personne. Je vais profiter de l’occasion pour demander à mes honorables collègues de se présenter.

Le sénateur Arnot : Je m’appelle David Arnot. Je suis sénateur de la Saskatchewan. Je vis sur le territoire visé par le Traité n° 6.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : Amina Gerba, du Québec.

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l’Ontario.

[*Traduction*]

La sénatrice Cordy : Je m’appelle Jane Cordy. Je suis sénatrice de la Nouvelle-Écosse. Je remplace quelqu’un aujourd’hui, mais j’ai participé à cette étude. Je suis donc heureuse d’être de retour ici.

La présidente : Je vous souhaite un bon retour, sénateurs. C’est la première fois que le Comité des droits de la personne se réunit cette année. Je vous souhaite tous une bonne année. Bienvenue à toutes les personnes qui suivent nos délibérations.

Pour notre première audience publique de l’année, le comité étudiera la réponse du gouvernement à son rapport intitulé *Droits de la personne des personnes purgeant une peine de ressort fédéral*. Ce rapport a été déposé le 16 juin 2021 durant la deuxième session de la quarante-troisième législature, à la suite d’une étude approfondie lancée au début de 2017 et qui s’est poursuivie pendant trois législatures. Les membres du comité ont visité 28 pénitenciers fédéraux et ont tenu 30 audiences publiques à Ottawa. Après le dépôt du rapport, qui comprenait 71 recommandations, une motion a été présentée le 23 juin 2021 pour demander une réponse du gouvernement.

Then came the Canadian federal elections, September 20, 2021. Following the elections, no government response was then sent or tabled.

On the committee's decision, the motion asking for a government response was renewed on May 9, 2023, and the response was received from the Minister of Public Safety on October 4 of the same year. This is the response that our committee decided to study today.

This afternoon we shall have two panels. In each panel we shall hear from the witnesses and then the senators will have a question-and-answer session.

I will now introduce our first panel. Our witnesses have been asked to make a five-minute statement. With us in person at the table today, I wish to welcome, from Correctional Service Canada, Kathy Neil, Deputy Commissioner, Indigenous Corrections; France Gratton, Assistant Commissioner, Correctional Operations and Programs; Marie Doyle, Assistant Commissioner, Health Services. And from Public Safety Canada, Chad Westmacott, Director General, Community Safety, Corrections and Criminal Justice, Crime Prevention Branch.

I now invite Ms. Neil to give her opening remarks.

Kathy Neil, Deputy Commissioner, Indigenous Corrections, Correctional Service Canada: Madam Chair and members of this committee, I want to thank you for the opportunity to be here today to discuss the numerous steps that the Correctional Service of Canada, also known as CSC, is taking to address the many issues and themes that were raised in your report on the human rights of federally sentenced persons.

I am Kathy Marie Neil, daughter of Mary Theresa Lanigan, who fought for fairness and justice; and granddaughter of Marie Laurette Delia Gagnon, whose kindness and generosity touched all who crossed her path. I am the great-granddaughter of Marie Rose Delima Ledoux, whose father and grandfathers fought in the Métis resistance of 1885. It is my grandmother's strength and determination to survive the traumatic experiences of residential school that has been my inspiration.

I am the great-great-great-granddaughter of Cecile Desjarlais and Marie Brazzeau, women who were forced to leave Red River, unable to live peaceably in their homeland following the influx of Canadians from Ontario after the Métis resistance of 1869. Their values and strength are part of my blood memory, making me the person I am today.

Les élections fédérales canadiennes ont suivi, le 20 septembre. Après les élections, aucune réponse du gouvernement n'a été transmise ou déposée.

Le comité a décidé de renouveler sa motion pour demander une réponse du gouvernement le 9 mai 2023, et il a reçu la réponse du ministre de la Sécurité publique le 4 octobre de la même année. C'est cette réponse que notre comité a décidé d'étudier aujourd'hui.

Cet après-midi, nous allons entendre deux groupes de témoins. Pour chacun d'eux, nous allons d'abord entendre les témoins, et les sénateurs leur poseront ensuite des questions.

Je vais maintenant présenter notre premier groupe de témoins. On leur a demandé de faire une déclaration de cinq minutes. Je souhaite la bienvenue à Kathy Neil, sous-commissaire, Services correctionnels pour Autochtones, à France Gratton, commissaire adjointe, Opérations et programmes correctionnels, et à Marie Doyle, commissaire adjointe, Services de santé, qui représentent le Service correctionnel du Canada. Et de Sécurité publique Canada, nous avons Chad Westmacott, directeur général, Sécurité communautaire des services correctionnels et de la justice pénale, Secteur de la prévention du crime. Les témoins compareraient tous en personne.

J'invite maintenant Mme Neil à faire sa déclaration liminaire.

Kathy Neil, sous-commissaire, Services correctionnels pour Autochtones, Service correctionnel Canada : Madame la présidente, distingués membres du comité, j'aimerais vous remercier de nous avoir donné l'occasion de prendre la parole aujourd'hui pour discuter des nombreuses mesures que prend le Service correctionnel du Canada afin d'aborder plusieurs des questions et des thèmes que vous avez soulevés dans votre rapport sur les droits de la personne des personnes purgeant une peine de ressort fédéral.

Je m'appelle Kathy Marie Neil. Je suis la fille de Mary Theresa Lanigan, qui s'est battue pour la justice et l'équité, et la petite-fille de Marie Laurette Delia Gagnon, dont la gentillesse et la générosité ont marqué tous ceux qu'elle a connus. Je suis l'arrière-petite-fille de Marie Rose Delima Ledoux, dont le père et les grands-pères se sont battus dans la rébellion des Métis de 1885. Mon inspiration me vient de la force et de la détermination de mon arrière-grand-mère, qui a surmonté les expériences traumatisantes qu'elle a vécues dans les pensionnats autochtones.

Je suis l'arrière-arrière-arrière-petite-fille de Cecile Desjarlais et de Marie Brazzeau, des femmes qui ont été forcées de quitter la rivière Rouge, incapables de mener une vie pacifique dans leurs terres ancestrales en raison de l'afflux de Canadiens en provenance de l'Ontario à la suite de la rébellion des Métis de 1869. Leur force et leurs valeurs sont imprégnées dans la mémoire de mon sang, et font de moi celle que je suis aujourd'hui.

I'm proud to be the first Deputy Commissioner for Indigenous Corrections at the Correctional Service Canada.

In my role, I am responsible for working closely with the commissioner to take meaningful action to address the over-representation of Indigenous peoples within the criminal justice system and within our federal penitentiaries.

With regard to your report, I want to reiterate that human rights are essential to all that we do at CSC. Not only is a human-rights-based approach to corrections enshrined in the Corrections and Conditional Release Act, but it is also at the forefront of the development of policies, programs and practices that promote the safe and humane supervision of offenders. This includes the development of policies and the delivery of programs for vulnerable and marginalized groups in our care.

These policies and programs take into consideration each offender's complex and unique needs. For example, new Commissioner's Directives have been implemented, including one specifically designed to address the unique needs of gender-diverse offenders. In addition, new initiatives have been taken, such as the Black Offender Strategy, which works to identify new opportunities to address the unique lived experiences and barriers faced by federally sentenced Black individuals. These are just two of the more recent measures taken by CSC to respond to the needs of our diverse population.

It is vital that we fully support the rehabilitation of federally incarcerated persons. Fundamentally, most of them will be released back into our communities once they've completed their sentence. It's in every Canadian's best interest that offenders leave our institutions better equipped than when they entered them, able to live the rest of their lives as law-abiding citizens.

Since becoming the Deputy Commissioner for Indigenous Corrections over nine months ago, I've been working hard to address many of the issues that you have identified in your report. It's my mandate and job to work with partners to find collaborative solutions in relation to the best mechanisms for CSC to ensure the implementation of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls' Calls to Justice and the Truth and Reconciliation Commission's Calls to Action within our purview. I will continue to support the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

Je suis fière d'être la première sous-commissaire des Services correctionnels pour Autochtones au Service correctionnel du Canada.

Dans l'exercice de mes fonctions, je collabore étroitement avec la commissaire afin que soient prises des mesures concrètes pour remédier à la surreprésentation des Autochtones au sein du système de justice pénale et de nos pénitenciers fédéraux.

En ce qui concerne votre rapport, j'aimerais réitérer que les droits de la personne constituent un élément essentiel dans toutes les activités du Service correctionnel du Canada. Une approche fondée sur les droits de la personne est enchâssée dans la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Elle est aussi en avant-plan dans l'élaboration de politiques, de programmes et de pratiques qui favorisent la surveillance sécuritaire et humaine des délinquants. Cela comprend l'élaboration de politiques et la prestation de programmes à l'intention des groupes vulnérables et marginalisés dont nous avons la charge et la garde.

Ces programmes et politiques tiennent compte des besoins particuliers et complexes de chaque délinquant. Par exemple, parmi les nouvelles directives du commissaire ayant été mises en œuvre, l'une d'entre elles a été conçue spécialement pour répondre aux besoins particuliers des détenus de diverses identités de genre. De plus, on a entrepris de nouvelles initiatives telles que la stratégie visant les délinquants noirs, qui permet de faire ressortir les occasions d'aborder les expériences uniques des personnes noires purgeant une peine de ressort fédéral et les obstacles auxquels elles font face. Ce ne sont là que deux des plus récentes mesures prises par le Service correctionnel du Canada pour répondre aux besoins de sa population diversifiée.

Il est essentiel que nous soutenions pleinement la réhabilitation de tous les délinquants sous responsabilité fédérale. Au fond, la plupart d'entre eux seront remis en liberté dans la collectivité une fois qu'ils auront purgé leur peine. Il est dans l'intérêt de toute la population canadienne que les délinquants quittent nos établissements en étant mieux outillés que lorsqu'ils y sont arrivés, et qu'ils puissent vivre le reste de leur vie en tant que citoyens respectueux des lois.

Depuis que je suis devenue sous-commissaire des Services correctionnels pour Autochtones il y a plus de neuf mois, je m'emploie activement à aborder un certain nombre d'enjeux que vous avez soulevés dans votre rapport. Mon mandat et mon travail consistent à collaborer avec des partenaires pour trouver des solutions concertées sur les meilleurs moyens à la disposition du Service correctionnel du Canada de donner suite aux appels à la justice issus de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation qui relèvent de notre compétence. De plus, je continuerai d'appuyer la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Before turning it over to you for your questions, I would like to highlight a few areas in which we continue to make progress.

Firstly, in your report you identified barriers for women in accessing the Mother-Child Program. To ensure that the program is as inclusive as possible, we are revising the definition of “mother” to be further inclusive of culture and various family structures, intergenerational parenting and kinship supports, as well as developing an awareness campaign to encourage greater participation.

Secondly, as it pertains to section 81 agreements, we continue to work with communities to ensure that federally sentenced Indigenous people have access to culturally relevant programming and supports for their safe return to the community. In fiscal year 2022-23, there was a 28.9% increase in the number of federally sentenced Indigenous people transferred to a healing lodge over the previous fiscal year, as well as a 10.5% increase in the number of successful transfers to lower security. These are promising signs which we hope to continue to build upon.

Thirdly, we agree that making investments in communities and working with local organizations furthers the goal of providing for the safe rehabilitation of offenders.

I am proud of the important investments that we are making in the Indigenous Offender Reintegration Contribution Program. Backed by \$5.5 million, this program works to distribute funds directly to community-based Indigenous partners to facilitate Indigenous offender reintegration support by strengthening community partners and enhancing community engagement. While CSC has made important progress on issues pertaining to the delivery of programming and efforts of over-representation, there is more that we can do. And I plan on playing my role to bring about continued and positive change.

Senators, I thank you for what you’ve done to raise awareness of these important issues. As the Deputy Commissioner for Indigenous Corrections, I look forward to working with you.

The Chair: Thank you, Ms. Neil, for your presentation. Before we go any further, we’ve been joined by two senators. I would like to ask them to introduce themselves.

Senator Omidvar: Ratna Omidvar, senator from Ontario.

Avant de vous céder la parole pour la période de questions, j’aimerais attirer votre attention sur certains domaines dans lesquels nous continuons à réaliser des progrès.

Premièrement, vous avez soulevé dans votre rapport que les femmes se heurtaient à des obstacles quant à l’accès au Programme mère-enfant. Pour veiller à ce que le programme soit le plus inclusif possible, nous revoyons entre autres la définition du mot « mère » afin qu’elle tienne compte des variétés de cultures et de structures familiales, de la parentalité intergénérationnelle et du soutien de la parenté. Nous élaborons également une campagne de sensibilisation visant à augmenter la participation.

Deuxièmement, en ce qui concerne les accords visés à l’article 81, nous poursuivons notre travail auprès des collectivités pour nous assurer que les Autochtones purgeant une peine de ressort fédéral ont accès à des programmes et à des formes de soutien adaptés à leur culture pour leur permettre de retourner dans la collectivité en toute sécurité. Au cours de l’exercice 2022-2023, on a constaté une augmentation de 28,95 % du nombre de personnes autochtones purgeant une peine de ressort fédéral qui ont été transférées vers un pavillon de ressourcement par rapport à l’exercice précédent. On a aussi constaté une augmentation de 10,5 % du nombre de transfèvements réussis vers des établissements de niveau de sécurité inférieur. Ce sont des données prometteuses, et nous espérons poursuivre sur cette lancée.

Troisièmement, nous convenons que réaliser des investissements dans les collectivités et collaborer avec des organisations locales nous aidera à atteindre notre objectif d’assurer la réhabilitation en toute sécurité des délinquants.

Je suis fière des investissements importants que nous réalisons dans le cadre du Programme de contributions pour la réinsertion sociale des délinquants autochtones. Appuyé par un financement de 5,5 millions de dollars, ce programme vise à allouer des fonds directement à des partenaires autochtones de la collectivité. L’objectif consiste à faciliter le soutien à la réinsertion sociale des délinquants autochtones en renforçant les partenariats communautaires et en améliorant la mobilisation de la collectivité.

Je vous remercie, cher sénateur et chères sénatrices, pour tout le travail de sensibilisation que vous avez accompli dans ces dossiers importants. En tant que sous-commissaire des services correctionnels pour Autochtones, je me réjouis à l’idée de collaborer avec vous.

La présidente : Merci pour votre exposé, madame Neil. Avant de poursuivre, je signale que deux sénateurs se sont joints à nous. J’aimerais leur demander de se présenter.

La sénatrice Omidvar : Ratna Omidvar, sénatrice de l’Ontario.

Senator Jaffer: Mobina Jaffer from British Columbia.

The Chair: We will now proceed to questions from senators. Colleagues, you have five minutes for your questions and that includes the answer.

Senator Arnot: Thank you, witnesses, for coming today. I have a general question for all the witnesses.

The report in 2021 provided recommendations around adequate mental health during incarceration, addressing the over-representation of Indigenous people and providing supports for the reintegration into the community post-incarceration. I just ask Ms. Doyle, Ms. Gratton and Mr. Westmacott, what has your organization done specifically to address those concerns?

Particularly with Ms. Neil, I have a question. The Prairie regions, which are Saskatchewan, Manitoba and Alberta, face significant challenges in relation to over-representation of Indigenous people. You have a stated goal of creating a more equitable and culturally sensitive correction system. I'm wondering, what are your challenges in getting to that goal? How is it going so far?

Ms. Neil: Do you want to start with me?

Senator Arnot: Yes.

Ms. Neil: You know what, the over-representation of Indigenous people is a significant challenge. I think it's a significant challenge as a society, as well as all levels of government that we need to work collectively at. Some of the recommendations with regard to alternatives to corrections and investment at the front end are important factors when we're looking at a 33% Indigenous admission rate with corrections.

Having said that, I think one of the key factors and areas that I look to enhance is really that community engagement and engaging those communities to be part of the answer. Staying in line with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP, and the importance of that engagement takes time.

I think some of the things that CSC has done recently that I'm very proud of is the Indigenous Offender Reintegration Contribution Program, wherein we're investing in those communities to provide some of those supports to offenders on release, as well as building capacity in those communities to contribute to their structured release plan, as well as providing the services when they are on release in the community.

La sénatrice Jaffer : Mobina Jaffer, sénatrice de la Colombie-Britannique.

La présidente : Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Chers collègues, vous avez cinq minutes pour poser vos questions et entendre les réponses.

Le sénateur Arnot : Je remercie les témoins d'être parmi nous aujourd'hui. J'ai une question d'ordre général pour tous les témoins.

En 2021, le rapport a donné des recommandations concernant une santé mentale adéquate pendant l'incarcération, en tenant compte de la surreprésentation des Autochtones et en offrant des mesures de soutien pour la réinsertion sociale. Je demande simplement à Mme Doyle, à Mme Gratton et à M. Westmacott ce que leur organisation a fait pour donner suite à ces préoccupations?

J'ai plus particulièrement une question pour Mme Neil. Les régions des Prairies, c'est-à-dire la Saskatchewan, le Manitoba et l'Alberta, font face à des défis importants en ce qui a trait à la surreprésentation des Autochtones. Vous avez l'objectif déclaré de créer un système correctionnel plus équitable et adapté aux réalités culturelles. Je me demande quels défis vous devez relever pour atteindre cet objectif. Où en êtes-vous à présent?

Mme Neil : Voulez-vous commencer par moi?

Le sénateur Arnot : Oui.

Mme Neil : Vous savez que la surreprésentation des Autochtones présente un défi de taille. Je pense que c'est un défi de taille en tant que société, ainsi que pour tous les ordres de gouvernement avec lesquels nous devons travailler. Certaines des recommandations concernant les solutions de rechange aux services correctionnels et les investissements en amont sont des facteurs importants lorsque nous avons un taux d'admission des Autochtones de 33 % dans les services correctionnels.

Cela dit, je pense que l'un des principaux facteurs et domaines que je veux améliorer consiste vraiment à nouer un dialogue avec ces collectivités pour qu'elles fassent partie de la solution. Il faut du temps pour se conformer à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et tenir compte de l'importance de ce dialogue.

Parmi les mesures prises récemment par le Service correctionnel du Canada, je pense que je suis notamment fière du Programme de contributions pour la réinsertion sociale des délinquants autochtones, grâce auquel nous investissons dans ces collectivités pour fournir certaines de ces mesures de soutien aux délinquants en réinsertion, pour renforcer la capacité des collectivités et contribuer ainsi à leur plan de sortie structuré de même que pour offrir les services lorsque les délinquants sont en réinsertion sociale.

Senator Arnot: The coroner's jury in the James Smith incident recently made a number of recommendations. How do you propose to address those recommendations specifically when it comes to the challenge to the Correctional Service Canada?

Ms. Neil: First of all, I want to say our hearts go out to all the victims of that tragedy within Saskatchewan. We are currently looking at the recommendations, and we will develop a response to that. Having said that, a few of those recommendations are in line with some of the work we're already doing, specifically in relation to elders.

We have recently completed an elders audit wherein we engaged with all of our elders to get their feedback in terms of how to support them better, how to increase their voice within CSC, get their input on how we address some of the recruitment and retention challenges we're facing within CSC.

We were fortunate enough that in October of 2023, we were able to gather approximately 120 of the 160 elders that we have working for CSC at the National Gathering of Elders in Edmonton. In that, we were able to get their feedback in terms of what the key concerns are, how they think we can increase their voice and how can we support them in the very difficult work that they do. As a result of that, we have developed a national action plan, which includes, again, regular reporting and feedback to the elders. It includes review and update of Commissioner's Directive 702, which is the Indigenous interventions, wherein we will write into policy some of the direct engagement or reinforcement of that position of respect for the elders and things such as the responsibility to give protocol and who gives the protocol.

In addition to that, we're drafting a guideline of how to work with elders that really speaks to what ceremonies mean and the impact of those ceremonies so that we can inform our staff so they understand not necessarily what specifically happens in a Sun Dance but what is the impact of a Sun Dance? What are some of the teachings of the elders? How do we engage and ask questions respectfully of the elders in order to garner that information?

Senator Arnot: Thanks for that.

Senator Jaffer: Thank you very much for your presence today and for your opening remarks. Sorry I missed some of it.

Le sénateur Arnot : Le jury du coroner dans l'affaire *James Smith* a récemment formulé un certain nombre de recommandations. Comment proposez-vous d'y donner suite précisément lorsqu'il est question du défi auquel le Service correctionnel du Canada fait face?

Mme Neil : Tout d'abord, je tiens à dire que nous sommes de tout cœur avec toutes les victimes de ce drame en Saskatchewan. Nous examinons actuellement les recommandations, et nous allons élaborer une réponse. Cela dit, quelques-unes de ces recommandations correspondent à une partie du travail que nous faisons déjà, surtout en ce qui concerne les aînés.

Nous avons terminé récemment un audit sur les aînés dans lequel nous avons dialogué avec tous nos aînés pour obtenir leurs commentaires quant à la façon de mieux les soutenir et de les entendre davantage au Service correctionnel du Canada, en recueillant leurs points de vue sur la manière de nous attaquer à certains problèmes de recrutement et de maintien en poste auxquels nous faisons face.

En octobre 2023, nous avons eu la chance de rassembler environ 120 des 160 aînés avec qui nous travaillons au Service correctionnel du Canada à l'occasion du Rassemblement national des aînés à Edmonton. En fait, nous avons ainsi pu obtenir leurs commentaires sur ce qu'ils estiment être les principales préoccupations, sur la façon pour nous de les entendre davantage et de les appuyer dans le travail très difficile qu'ils font. Par conséquent, nous avons élaboré un plan d'action national, qui comprend, encore une fois, la présentation régulière de rapports et une rétroaction auprès des aînés. Cela comprend l'examen et la mise à jour de la Directive du commissaire 702 sur les interventions auprès des Autochtones, dans laquelle nous allons inscrire dans une politique une partie de la participation directe ou du renforcement direct de cette position de respect envers les aînés ainsi que des choses comme la responsabilité de donner un protocole et la personne qui en est responsable.

De plus, nous rédigeons une ligne directrice sur une façon de travailler avec les aînés qui parle vraiment de ce que les cérémonies signifient et de l'incidence de ces cérémonies pour pouvoir informer les membres de notre personnel afin de leur faire comprendre pas nécessairement ce qui se fait exactement à une danse du soleil, mais plutôt quelles sont les répercussions de l'activité. Quels sont certains des enseignements des aînés? Comment pouvons-nous dialoguer et leur poser respectueusement des questions pour recueillir cette information?

Le sénateur Arnot : Merci pour votre réponse.

La sénatrice Jaffer : Merci beaucoup de votre présence ici aujourd'hui et de votre déclaration liminaire. Je suis désolée d'en avoir raté une partie.

I have a few questions on the report, starting with the amount of daily pay and Recommendation 13 regarding the cost of living. Our study revealed that the most that can be earned is \$6.90 a day, of which 30% is deducted for room and board and an additional 8% to access the telephone, which leaves them with little over \$4. This is not nearly enough to cover their needs and certainly does not allow them to save up to build a better life once they leave. The recommendation is not specifically addressed in the government's response.

My question is: What is being done by the government to keep up with the cost of living? I think this amount, if I'm not mistaken, has been the same for quite a while. I may be wrong. You can correct me. But that's my understanding. Thank you. If you can answer that question.

France Gratton, Assistant Commissioner, Correctional Operations and Programs, Correctional Service Canada: Thank you for the question. Yes, the amount has been the same for a while, but terms of inmate money, we've made some significant changes since the report. After some consultation mainly with inmates, a decision was made to abolish the room and board fees and other fees that were for the telephone system, so inmates don't have to pay for those specific fees. That allowed them to have, I would say, more money.

We've also made some changes around the mechanics of the inmate pay, but there is more flexibility now in terms of transfer so they can transfer more money. We've also added to our policy the requirement for inmates to save money in preparation for their release.

Those are specific actions that were taken in terms of inmate money. In terms of cost of living, considering that there has been an increase in terms of costs in many things, there's been some concrete initiatives in terms of inmate purchasing. One of them is that we've come to an agreement with different suppliers, so there's more opportunity for offenders to buy goods, if needed, and this allows them to save a little more in terms of cost of living.

Senator Jaffer: Thank you. Now, at the end of the day, each day, how much is a prisoner left with in their hands? Before it was \$4. I couldn't calculate as fast as you were speaking. Now what would they be left with every day?

Ms. Gratton: Me neither. I cannot calculate that. It would be more like in terms of period of pay.

Senator Jaffer: I'm not trying to ask a trick question. Perhaps you can provide that to us.

J'ai quelques questions sur le rapport, en commençant par le taux de rémunération quotidien et la recommandation 13 sur le coût de la vie. Notre étude a révélé que le maximum qui peut être gagné par les détenus est 6,90 \$ par jour, dont on retire 30 % pour le logement et les repas et 8 % supplémentaires pour avoir accès au téléphone, ce qui laisse un peu plus de 4 \$. C'est loin d'être suffisant pour satisfaire à leurs besoins, et cela ne leur permet certainement pas d'épargner pour se bâtir une vie meilleure à leur sortie. La réponse du gouvernement n'aborde pas précisément la recommandation.

Voici ma question : que fait le gouvernement pour tenir compte du coût de la vie. Sauf erreur, je pense que ce montant est demeuré inchangé depuis un bon moment. Je peux me tromper. Vous pouvez me corriger, mais c'est ce que je crois comprendre. Merci. Je vous prie de répondre.

France Gratton, commissaire adjointe, Opérations et programmes correctionnels, Service correctionnel Canada : Merci de poser la question. Oui, le montant est le même depuis un moment, mais pour ce qui est de l'argent des détenus, nous avons apporté des changements considérables depuis le rapport. Après avoir mené des consultations, surtout auprès de détenus, on a décidé d'abolir les frais de logement et de repas ainsi que les autres frais pour le système téléphonique. Les détenus n'ont donc plus à les payer. Je dirais que cela leur permet d'avoir plus d'argent.

Nous avons également apporté des changements aux mécanismes de la rémunération des détenus, y compris en leur permettant de transférer plus d'argent. Nous avons également ajouté à notre politique l'obligation pour les détenus d'épargner de l'argent afin de se préparer à leur libération.

Ce sont des mesures concrètes qui ont été prises concernant l'argent des détenus. À propos du coût de la vie, puisque le coût de nombreuses choses a augmenté, d'autres mesures concrètes ont été prises relativement aux achats des détenus. Nous avons notamment conclu une entente avec différents fournisseurs, ce qui signifie que les délinquants ont plus de choix au moment d'acheter de la nourriture, au besoin, ce qui leur permet d'épargner un peu plus lorsqu'on tient compte du coût de la vie.

La sénatrice Jaffer : Merci. Au bout du compte, chaque jour, combien reste-t-il d'argent aux prisonniers? Avant, c'était 4 \$. Je n'ai pas pu calculer aussi rapidement que vous avez parlé. Que leur reste-t-il à la fin de la journée?

Mme Gratton : Moi non plus. Je ne peux pas le calculer. Ce serait plus en fonction de la période de rémunération.

La sénatrice Jaffer : Je n'essaie pas de vous poser une question piège. Vous pouvez peut-être nous fournir l'information.

My question is, from my calculation the way I understood it, it was \$4 a day they were left with. Now what would they be left with? You don't need to calculate now. If you can kindly provide the answer to the clerk.

I have a follow-up question. I was with other senators visiting many prisons. One of the biggest challenges Black people had was with their hair products. People you contract with to sell things at the prison, the hair products always cost more than the products for other prisoners, for Black prisoners. Has there been a change in that?

Ms. Gratton: Some work has been done towards that as well. Part of the Black offender strategy that has been put in place — again, since the report — was to ensure that Black offenders get services.

Based on the consultation that we had with our Black offenders, this is one of the concerns that was raised. Now, it's in our policy that all sites can procure such products so they can make it available for offenders for them to purchase.

Senator Jaffer: At a better price?

Ms. Gratton: Yes, the price on the market. At least now it's available for Black offenders if they want to purchase.

Senator Jaffer: Can you kindly provide to the clerk exactly how much the cost is? Every prison I've gone to, Black offenders have said to me they always pay more than the market value of the product off-site.

Ms. Gratton: Okay.

Senator Cordy: Thank you. I'd like to follow up on that, because I remember — particularly at the women's prison in Truro that we visited — it was not only the cost of the Black hair products, but it was also the cost of everything because they had to order it out of a special catalogue. They couldn't order it from Walmart. I understand if you're ordering it from wherever, it's going to be checked when it comes in. They felt it was significantly higher.

Has that changed in the past few years since we met with the prisoners at the women's institute?

The Chair: Before you answer the question, I would like to add, Senator Cordy, one thing we heard was that if somebody got the wrong size, and not what they had asked for, there was no recourse for them to change or send back any of the products.

Senator Cordy: Yes. The quality was often very poor, whether it was a T-shirt or whatever; it was very poor quality.

Dans ma question, j'ai dit qu'il leur restait 4 \$ par jour selon mes calculs et ce que j'en comprends. Que leur resterait-il alors? Vous n'avez pas besoin de faire le calcul maintenant, mais je vous saurais gré de fournir une réponse au greffier.

J'ai une question complémentaire. J'ai visité de nombreuses prisons avec d'autres sénateurs. Les produits capillaires figuraient parmi les articles les plus difficiles à obtenir pour les détenus noirs. Les produits capillaires que fournissent vos fournisseurs leur coûtent toujours plus cher que ceux des autres détenus. La situation a-t-elle changé?

Mme Gratton : Des efforts ont également été déployés à cette fin. Entre autres choses, la stratégie visant les délinquants noirs qui a été mise en place — encore une fois, depuis le rapport — visait à leur garantir ces services.

D'après les délinquants noirs que nous avons consultés, c'était une de leurs préoccupations. Notre politique indique que tous les établissements doivent fournir ces produits pour que les délinquants puissent se les procurer.

La sénatrice Jaffer : À un meilleur prix?

Mme Gratton : Oui, le prix sur le marché. Au moins, il est maintenant disponible pour les délinquants noirs qui souhaitent l'acheter.

La sénatrice Jaffer : Auriez-vous l'obligeance de dire au greffier le coût exact? Dans toutes les prisons où je suis allée, les délinquants noirs m'ont dit qu'ils payaient toujours plus que la valeur marchande du produit hors site.

Mme Gratton : D'accord.

La sénatrice Cordy : Je vous remercie. J'aimerais revenir sur ce point, car je me souviens — plus particulièrement à la prison pour femmes de Truro que nous avons visitée — qu'il ne s'agissait pas seulement du coût des produits capillaires pour les Noirs, mais du coût de tout, parce qu'il fallait les commander dans un catalogue spécial. Ils ne pouvaient pas les commander chez Walmart. Je sais que si vous les commandez de n'importe quel endroit, ils seront contrôlés à leur arrivée. Ils ont estimé que le coût était nettement plus élevé.

La situation a-t-elle changé au cours des dernières années, depuis que nous avons rencontré les prisonnières à l'institut des femmes?

La présidente : Avant que vous répondiez à la question, j'aimerais ajouter, sénatrice Cordy, que nous avons entendu dire que si quelqu'un recevait la mauvaise taille, et pas ce qu'il avait demandé, il n'avait aucun recours pour changer ou retourner les produits.

La sénatrice Cordy : Oui. La qualité est souvent très médiocre, qu'il s'agisse d'un t-shirt ou peu importe; la qualité était très mauvaise.

Ms. Gratton: Now we have more than one supplier, which allows for more flexibility. We also came to an agreement with Amazon. This is one option that gives more opportunity, if it doesn't fit or if there's a need to return what was purchased. They can get exactly what was bought.

I would answer your question by saying there have been some changes since the report. Now, there's not only one supplier, there's more than one, which gives more flexibility and opportunities for offenders to buy products.

Senator Cordy: I know in the report you sent back you clumped things together. Is there such a word? You put things together rather than listing the recommendations and what you did.

I'm a list person. I like to tick yes, circle or X things that still have to be done. Is there a reason you did it that way? I found that made it more challenging to compare apples to apples.

Chad Westmacott, Director General, Community Safety, Corrections and Criminal Justice, Crime Prevention Branch, Public Safety Canada: Thank you for that question.

Yes, there was a reason we did it that way. In essence, it is because of the number of recommendations that were included therein.

Generally, a common practice among government responses to reports depends on the number of recommendations there. If it becomes too unwieldy, it becomes difficult for Canadians to read the response because it's long. The idea with this one is we wanted to capture the broad themes and direction of the recommendations that were in there and respond to those.

The other issue is there were a number of recommendations that were cross-cutting. The activities that were going on would respond to one or multiple of the recommendations, hence why we thought the most appropriate approach would be this thematic approach.

Senator Cordy: It made it more difficult.

My next question is based on access to community-based mental health services. That, of course, was a recommendation that came out of Ashley Smith's death. I know those of us who were on the committee stood in the cell where this young girl committed suicide with people watching. It was something I don't think we will ever forget, a young person doing that, and the trauma.

Mme Gratton : Nous avons désormais plus d'un fournisseur, ce qui nous permet d'être plus flexibles. Nous avons également conclu un accord avec Amazon. C'est une option qui offre plus de possibilités, si le produit ne convient pas ou s'il faut retourner ce qui a été acheté. Ils peuvent obtenir exactement ce qu'ils ont acheté.

Je répondrai à votre question en disant que des changements ont été apportés depuis le rapport. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'un seul fournisseur; il y en a plusieurs, ce qui donne plus de flexibilité et de possibilités aux délinquants d'acheter des produits.

La sénatrice Cordy : Je sais que dans le rapport que vous avez renvoyé, vous avez fait des amalgames. Ce mot existe-t-il? Vous avez fait des regroupements plutôt que d'énumérer les recommandations et décrire ce que vous avez fait.

Je suis une adepte des listes. J'aime cocher oui, inscrire un X ou bien encercler les choses qui restent à faire. Y a-t-il une raison pour laquelle vous avez procédé ainsi? J'ai trouvé qu'il était plus difficile de comparer des pommes avec des pommes.

Chad Westmacott, directeur général, Sécurité communautaire des services correctionnels et de la justice pénale, Secteur de la prévention du crime, Sécurité publique Canada : Merci de cette question.

Oui, il y a une raison pour laquelle nous avons procédé de cette manière. En fait, c'est à cause du nombre de recommandations qui y sont incluses.

En règle générale, les réponses des gouvernements aux rapports dépendent du nombre de recommandations qu'ils renferment. Si la réponse devient trop complexe, il devient difficile pour les Canadiens de la lire parce qu'elle est trop longue. Dans ce cas-ci, nous voulions saisir les grands thèmes et l'orientation des recommandations contenues dans le rapport et y répondre.

L'autre problème est qu'un certain nombre de recommandations étaient transversales. Les activités en cours répondent à une ou plusieurs de ces recommandations, et c'est pourquoi nous avons pensé que l'approche la plus appropriée serait cette approche thématique.

La sénatrice Cordy : Cela a compliqué les choses.

Ma prochaine question porte sur l'accès aux services communautaires de santé mentale. C'est, bien entendu, une recommandation qui a été formulée à la suite du décès d'Ashley Smith. Je sais que ceux d'entre nous qui faisaient partie du comité se trouvaient dans la cellule où cette jeune fille s'est suicidée devant des gens. Je pense que nous n'oublierons jamais cet acte commis par une jeune personne et le traumatisme qu'il a provoqué.

What is CSC doing since this report came out in terms of community-based settings for mental health assessments? When we travelled across this country and went to different prisons, I remember walking into a prison saying, these people should not be in a prison; they should be in a hospital or medical setting. Here we were having them in jail when it was medical help that they needed. What has been done in that field to make things better?

Marie Doyle, Assistant Commissioner, Health Services, Correctional Service Canada: Thank you for the question.

Since 2019, we've had the opportunity of an additional \$74 million annually to support strength and care, including mental health care.

In 2020, we implemented an evidence-based approach to suicide prevention. Part of the \$74 million allowed us to connect with external psychiatric supports and services, approximately \$9.2 million.

At the same time, we've also been able to augment our in-house capacity in terms of clinical social workers and nurses to better address the whole person, including the mental health needs of offenders who are within our care.

In terms of the partnership's component, working very closely with thought leaders and experts in mental health services — the Centre for Addiction and Mental Health, or CAMH, The Royal Ottawa Hospital — in terms of our models and approaches; as well, looking to explore what might be available in terms of outside of CSC, opportunities for care.

We were able to extend the capacity at Pinel, a provincial facility, in terms of the number of beds. We're going to continue to work with provincial authorities to try and leverage available supports and services at their facilities.

Our access to those facilities is entirely dependent on the clinical admission criteria of those hospitals, as well as patient willingness to participate in those programs, through continued work to expand what's available outside of CSC but also bolstering what's available within CSC, relying on external partners to inform those programs and services, has been some of the work that we've undertaken.

Senator Cordy: How many new beds are there?

Ms. Doyle: In terms of external beds?

Senator Cordy: Yes.

Que fait le SCC depuis la publication de ce rapport concernant les environnements communautaires pour les évaluations de santé mentale? Lorsque nous avons parcouru le pays et visité différentes prisons, je me souviens d'être entrée dans une prison en me disant que ces personnes ne devraient pas être en prison, mais plutôt dans un hôpital ou un établissement médical. Nous les gardions en prison alors qu'elles avaient besoin d'une aide médicale. Qu'a-t-on fait dans ce domaine pour améliorer la situation?

Marie Doyle, commissaire adjointe, Services de santé, Service correctionnel Canada : Merci de la question.

Depuis 2019, nous avons eu l'occasion d'obtenir 74 millions de dollars supplémentaires par année pour soutenir la force et les soins, y compris les soins de santé mentale.

En 2020, nous avons mis en œuvre une approche de prévention du suicide fondée sur des données probantes. Une partie des 74 millions de dollars nous a permis de nous connecter à des soutiens et services psychiatriques externes, soit environ 9,2 millions de dollars.

Par ailleurs, nous avons également été en mesure d'accroître notre capacité interne en augmentant le nombre de travailleurs sociaux cliniques et d'infirmières afin de mieux prendre soin des gens, y compris les besoins en matière de santé mentale des délinquants dont nous avons la charge.

En ce qui concerne le volet du partenariat, nous travaillons en étroite collaboration avec des leaders d'opinion et des experts en services de santé mentale — le Centre de toxicomanie et de santé mentale, ou CTSM, l'Hôpital Royal Ottawa — pour ce qui est de nos modèles et de nos approches. Nous cherchons également à explorer ce qui pourrait être disponible en dehors du Service correctionnel du Canada, ou SCC, en ce qui a trait aux possibilités de soins.

Nous avons pu accroître la capacité à Pinel, un établissement provincial, pour ce qui est du nombre de lits. Nous allons continuer à travailler avec les autorités provinciales pour essayer de tirer parti des soutiens et des services disponibles dans leurs établissements.

Notre accès à ces établissements dépend entièrement des critères d'admission clinique de ces hôpitaux, ainsi que de la volonté des patients de participer à ces programmes. Cela peut être fait grâce à un travail continu visant à élargir l'offre en dehors du SCC, mais aussi à renforcer l'offre au SCC, en comptant sur des partenaires externes pour informer ces programmes et ces services. Voilà une partie du travail que nous avons entrepris.

La sénatrice Cordy : Combien y a-t-il de lits?

Mme Doyle : Vous parlez de places à l'externe?

La sénatrice Cordy : Oui.

Ms. Doyle: Currently, at Pinel there are 16 beds in total, as well as some additional beds for women.

The numbers in terms of capacity does remain low. Again, we're continuing to work to expand those institutions that might be willing to accept CSC patients in terms of care.

Senator Cordy: Thank you.

Senator Clement: Hello, colleagues. It's good to be here. I want to expand on all of the questions that I've heard so far.

I don't use the word "clumped," I use "themed." I understand exactly what you mean.

I'd like to start by saying thank you, Ms. Neil, for your personal introduction. It's important to say these women's names, so I appreciate that. Thank you.

I am also waiting for the response to Senator Jaffer's question around Black offenders and Black products. I have also visited institutions. My understanding now is that Black offenders have to put aside part of that \$4 a day to contribute to a Black History Month celebration, for example. It's important to understand how much they have to be able to do those types of things that are important.

Coming back to Senator Cordy's question, in the past when there were studies — and I will use the example of the 2018 report of the House Standing Committee on the Status of Women in federal prisons that had 96 recommendations. There was a specific response to each one of them. What have you done to respond to each of those recommendations since the publishing the report in June 2021? When you have a themed response, it's hard for us to keep track. I would like to come back to that question and ask you specifically what you have done since the publishing the report that would respond to those 71 recommendations.

I appreciate that the themes are appropriate, but each recommendation was the subject of study, debate and specificity.

Mr. Westmacott: Thank you for that. A number of activities have occurred since the publication of the report — and, they were occurring even before the report — to address a number of recommendations specifically. I don't have a list of this recommendation because we did it in a thematic approach. However, I can point out a number of activities that have occurred. My colleagues have already raised a number of them through the public safety side of things. For example, we have released the Federal Framework to Reduce Recidivism which has a significant activity in terms of the approach that the

Mme Doyle : Il y a actuellement 16 lits à Pinel en tout, ainsi que quelques lits additionnels pour des femmes.

Les chiffres concernant la capacité restent faibles. Encore une fois, nous continuons à travailler pour élargir les établissements qui pourraient accepter des patients du SCC afin de leur fournir des soins.

La sénatrice Cordy : Je vous remercie.

La sénatrice Clement : Bonjour, chers collègues. Je suis ravie d'être ici. Je voudrais revenir sur toutes les questions que j'ai entendues jusqu'à présent.

Je n'utilise pas le terme « regroupé »; j'utilise le terme « thématique ». Je comprends exactement ce que vous voulez dire.

J'aimerais d'abord vous remercier, madame Neil, de votre présentation personnelle. Il est important de prononcer le nom de ces femmes, et je vous en suis reconnaissante. Je vous remercie.

J'attends également la réponse à la question de la sénatrice Jaffer concernant les délinquants noirs et les produits destinés aux Noirs. J'ai également visité des établissements. Je comprends maintenant que les délinquants noirs doivent mettre de côté une portion de ces 4 \$ par jour pour contribuer à la célébration du Mois de l'histoire des Noirs, par exemple. Il est important de comprendre combien ils ont pour pouvoir faire ce genre de choses qui sont importantes.

Pour revenir à la question de la sénatrice Cordy, dans le passé, lorsqu'il y avait des études — et j'utiliserai l'exemple du rapport de 2018 du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre sur les prisons fédérales qui renfermait 96 recommandations. Il y avait une réponse précise à chacune d'entre elles. Qu'avez-vous fait pour répondre à chacune de ces recommandations depuis la publication du rapport en juin 2021? Lorsque vous avez une réponse thématique, nous avons du mal à suivre. J'aimerais revenir sur cette question et vous demander précisément ce que vous avez fait depuis la publication du rapport pour répondre à ces 71 recommandations.

Je sais que les thèmes sont appropriés, mais chaque recommandation a fait l'objet d'une étude, d'un débat et de renseignements détaillés.

M. Westmacott : Merci de ces remarques. Un certain nombre d'activités ont eu lieu depuis la publication du rapport — et elles avaient déjà lieu avant le rapport — pour répondre à un certain nombre de recommandations précises. Je n'ai pas de liste de ces recommandations, car nous avons adopté une approche thématique. Toutefois, je peux souligner un certain nombre d'activités qui ont eu lieu. Mes collègues ont déjà soulevé un certain nombre d'entre elles dans le cadre de la sécurité publique. Par exemple, nous avons publié le Cadre fédéral visant à réduire la récidive, qui présente une activité importante quant à

government wants to take in terms of trying to ensure that individuals who have gone through the criminal justice system can get out of the criminal justice system and reintegrate into society while recognizing some of the key barriers, including access to housing, education, employment and those types of activities. This past November, we released an implementation plan on specific actions that can be done to support the Federal Framework to Reduce Recidivism. That's one example.

A number of activities have occurred to improve access to the Records Suspension Program which again allows for better reintegration and rehabilitation of individuals coming out of the criminal justice system. We have been giving greater access to record suspensions. Through the program, for example, \$18 million was provided to 18 organizations to support individuals trying to access a record suspension.

Senator Clement: You say that all of those initiatives have been since the publishing of the report. Could that list be provided to the committee?

Mr. Westmacott: A number of initiatives have occurred that we could put together and provide. A lot of them are in the report, but other activities have occurred. As I said, we don't have it down recommendation by recommendation.

Senator Clement: I'm more interested in what is new since publishing the response to the report. What have you done in response to the report? I don't necessarily need 71, but I'd like to see what you have done. If you could try to tie them to specific recommendations, that would be good.

I would like to return to Senator Arnot's comments about sections 81 and 84 of the Corrections and Conditional Release Act, or CCRA. Is there a list there too in terms of how you're addressing the increased need for access to those options? Can that also be part of that list?

Ms. Neil: We have a section 81 action plan that we're addressing in terms of our efforts to increase the utilization of section 81 as well as to expand in under-resourced areas. We could share this section 81 action plan with you.

Senator Clement: Is that since the report or before?

Ms. Neil: It was finalized since the report. It has recently been finalized, yes. That is something since then, and it is a significant area of focus for us.

As well, we have funding in place for urban transition support and home community reintegration supports. That funding was in place prior to the report, but we have placed quite a significant focus on it and believe that in 2024-25, we will exhaust all the

l'approche que le gouvernement souhaite adopter pour essayer de garantir que les personnes qui ont été dans le système de justice criminelle puissent s'en sortir et réintégrer la société tout en reconnaissant certains des principaux obstacles, y compris l'accès au logement, à l'éducation, à l'emploi et à ce type d'activités. En novembre dernier, nous avons publié un plan de mise en œuvre concernant les mesures précises qui peuvent être adoptées pour soutenir le Cadre fédéral visant à réduire la récidive. C'est un exemple.

Un certain nombre d'activités ont eu lieu pour améliorer l'accès au Programme de suspension du casier qui, une fois de plus, permet une meilleure réinsertion et réhabilitation des personnes qui sortent du système de justice criminelle. Nous avons élargi l'accès à la suspension du casier. Dans le cadre de ce programme, par exemple, 18 millions de dollars ont été alloués à 18 organisations pour aider les personnes qui essaient d'obtenir une suspension de leur casier.

La sénatrice Clement : Vous dites que toutes ces initiatives ont été prises depuis la publication du rapport. Cette liste pourrait-elle être fournie au comité?

M. Westmacott : Il y a un certain nombre d'initiatives que nous pourrions présenter. Bon nombre d'entre elles figurent dans le rapport, mais d'autres activités ont eu lieu. Comme je l'ai dit, nous n'avons pas les recommandations une à une.

La sénatrice Clement : Je m'intéresse davantage aux nouvelles initiatives qui ont été prises depuis la publication de la réponse au rapport. Qu'avez-vous fait en réponse au rapport? Je n'ai pas nécessairement besoin de 71 exemples, mais j'aimerais voir ce que vous avez fait. Si vous pouviez les associer à des recommandations précises, ce serait utile.

J'aimerais revenir aux observations du sénateur Arnot concernant les articles 81 et 84 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous conditions, ou LSCMLC. Existe-t-il également une liste des façons dont vous répondez au besoin accru d'accès à ces options? Cela peut-il également faire partie de cette liste?

Mme Neil : Nous avons un plan d'action pour l'article 81 que nous mettons en œuvre afin d'augmenter le recours à l'article 81 et de l'étendre aux secteurs qui manquent de ressources. Nous pourrions vous faire part de ce plan d'action.

La sénatrice Clement : Est-ce depuis ou avant le rapport?

Mme Neil : Il a été achevé depuis le rapport. Il a été achevé récemment, oui. C'est quelque chose qui s'est passé depuis, et c'est un secteur prioritaire important pour nous.

Par ailleurs, nous avons du financement en place pour offrir du soutien à la transition urbaine et à la réintégration dans les communautés d'origine. Ce financement était en place avant la publication du rapport, mais nous y avons accordé une attention

funds available for those supports with community Indigenous organizations where historically we haven't used them all.

So again, progress in areas that may have already been there, but progress since the report has come out.

Senator Clement: Thank you.

[*Translation*]

Senator Gerba: I believe that we are still awaiting a response with respect to the specific number of products. If time allows, I will come back to the recommendations.

In the response that was sent to us, on page 20 of the French version and page 16 of the English version, it is indicated that the Engagement and Intervention Model for resolving potential institutional incidents that might jeopardize the safety of individuals in your institutions was evaluated during the years 2020 and 2021.

You mentioned an action plan. What meaningful action has been taken so far and what meaningful results have been obtained?

Ms. Gratton: Thank you for your question; I can answer it.

The Engagement and Intervention Model was official introduced in 2018. Following its introduction, several measures were taken to review the model to ensure that it was effective. As you know, this model is focused on the individual and is built on principles. One of these principles is to always evaluate the situation to ensure that we are using the appropriate intervention.

The introduction of the EIM was followed by a lot of training for the staff and an initial review and an evaluation. These steps helped to determine that the model was appropriate and that we needed to continue to do a follow-up with every use of force, to ensure that the EIM is being used properly and that any concerns are communicated so that measures are taken.

Based on the results of the evaluation, we continue to provide training. Different scenarios were created and are used for training purposes, to help the different populations who have specific needs. This allows correctional officers to take ongoing training based on real scenarios and situations that are likely to arise.

More recently, a call for research was made to look specifically at cases of use of force on racialized individuals. Based on the results of that research, we have already engaged

toute particulière et pensons qu'en 2024-2025, nous aurons épuisé tous les fonds disponibles pour ces soutiens auprès des organisations communautaires autochtones, alors qu'historiquement, nous ne les avons pas tous utilisés.

Encore une fois, il y a eu des progrès dans des secteurs qui étaient peut-être déjà là, mais aussi des progrès depuis que le rapport a été rendu public.

La sénatrice Clement : Je vous remercie.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : Je crois que nous attendons tous la réponse quant au chiffre précis concernant les produits. Si le temps me le permet, je reviendrai sur les recommandations.

Dans la réponse qui nous a été transmise, à la page 20 de la version française et à la page 16 de la version anglaise, il est indiqué que le Modèle d'engagement et d'intervention pour régler des situations qui pourraient menacer la sécurité des personnes dans vos établissements a été évalué au cours des années 2020 et 2021.

Vous avez parlé d'un plan d'action. Quelles actions concrètes ont été prises et, à ce jour, quels résultats concrets ont été obtenus?

Mme Gratton : Je vous remercie de votre question; je peux y répondre.

Le Modèle d'engagement et d'intervention a été mis en œuvre officiellement en 2018. Par suite de sa mise en œuvre, plusieurs mesures ont été prises afin de revoir le modèle pour s'assurer que c'était le bon. Comme vous le savez, ce modèle est axé sur la personne et il repose sur des principes. L'un de ces principes, c'est de toujours évaluer la situation pour s'assurer que nous utilisons l'intervention appropriée.

Depuis la mise en œuvre, beaucoup de formation a été donnée au personnel. Par la suite, il y a eu une première révision ainsi qu'une évaluation. Ces étapes ont permis de montrer que le modèle était approprié et qu'il fallait continuer de faire un suivi de chaque recours à la force, pour s'assurer que le Modèle d'engagement et d'intervention est bien appliqué et que, s'il y a des préoccupations, elles soient communiquées afin que des mesures soient prises.

Sur la base des résultats de l'évaluation, on continue de donner de la formation. On a développé différents scénarios qui sont utilisés dans le cadre de la formation, pour aider les différentes populations qui ont des besoins particuliers. Cela permet aux agents correctionnels de suivre une formation continue fondée sur des scénarios réels et des situations susceptibles de survenir.

Plus récemment, on a réclamé une recherche pour examiner plus spécifiquement les cas d'usage de la force sur les personnes racialisées. Sur la base des résultats de cette recherche, on a déjà

our National Ethnocultural Advisory Committee to hold discussions on the results of this research. We also hope to get advice from the committee on how to make any necessary adjustments.

Senator Gerba: We have also noted that recommendation No. 30 is not specifically addressed in the government's response. It recommends that Correctional Service Canada cancel its policy that allows correctional officers to use inflammatory agents and provide training.

You talked about training, but is there a reason this recommendation is not specifically addressed in the government's response?

Ms. Gratton: First, I think this is not specifically addressed because the response is broken down in themes. What is more, when it comes more specifically to the issue of inflammatory agents that correctional officers carry on them, this is a piece of equipment that is used when necessary. As I explained earlier, this tool is used in accordance with the Engagement and Intervention Model. It is not used in a context other than for managing incidents that require its specific use.

Senator Gerba: Thank you very much.

[English]

Senator Omidvar: So many questions, so little time. Thank you for being here with us. I tend to agree with Senator Clement that whilst our report was so very granular and specific, your themed response is like looking for straw in the wind. So let me try to get specific, particularly in terms of gender and federally sentenced women.

We made a rather specific recommendation — Recommendation 6 — to classify all federally sentenced women as minimum security. That particular recommendation is not addressed in your report. Can you comment?

Ms. Neil: I can comment with regard to the classification of federally sentenced women. The recommendation to classify all women as minimum security really doesn't follow the legislative requirement of keeping safety and security of the institution and the offenders and staff at the forefront of all our decisions.

Having said that, we do use evidence-based tools to assign a security classification to offenders within our care that has recently been validated for Indigenous women as well as Indigenous men. That evidence-based tool — the Custody Rating Scale — is a tool that assesses the risk and is then combined with

engagé notre Comité consultatif national ethnoculturel pour qu'il tienne des discussions sur les résultats de cette recherche; nous souhaitons également obtenir des avis et des conseils de sa part, ce qui nous permettra de faire les ajustements s'ils sont nécessaires.

La sénatrice Gerba : Nous avons aussi noté que la recommandation n^o 30 n'est pas abordée de manière spécifique dans la réponse du gouvernement. Elle recommande à Service correctionnel Canada d'annuler sa politique permettant aux agents correctionnels de porter sur eux des agents inflammatoires et d'offrir de la formation.

Vous avez parlé de la formation, mais est-ce qu'il y a une raison pour laquelle cette recommandation n'est pas abordée de façon spécifique dans la réponse du gouvernement?

Mme Gratton : Je pense en premier lieu que cet élément n'est pas abordé de façon spécifique, parce que la réponse est donnée par thèmes. Par ailleurs, pour ce qui est plus précisément de la question des agents inflammatoires que les agents correctionnels portent sur eux, il s'agit d'une pièce d'équipement utilisée lorsque c'est nécessaire. Comme je l'ai expliqué plus tôt, cet outil est utilisé sur la base du Modèle d'engagement et d'intervention. Il n'est pas utilisé autrement que dans un contexte de gestion d'incidents qui requiert son utilisation de manière spécifique.

La sénatrice Gerba : Merci beaucoup.

[Traduction]

La sénatrice Omidvar : Tant de questions, mais si peu de temps. Je vous remercie d'être ici avec nous. Je suis portée à être d'accord avec la sénatrice pour dire qu'alors que notre rapport est très détaillé et précis, votre réponse thématique revient à chercher de la paille dans le vent. Permettez-moi donc d'essayer d'être plus précise, en particulier en ce qui concerne le genre et les femmes condamnées à une peine fédérale.

Nous avons formulé une recommandation assez précise — la recommandation 6 — visant à classer toutes les femmes condamnées à une peine fédérale au niveau de sécurité minimale. Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez?

Mme Neil : Je peux me prononcer sur la classification des femmes condamnées à une peine fédérale. La recommandation de classer toutes les femmes au niveau de sécurité minimale ne respecte pas l'exigence législative de garder la sécurité de l'institution, des délinquants et du personnel au premier plan de toutes nos décisions.

Cela dit, nous utilisons des outils fondés sur des preuves pour attribuer une classification de sécurité aux délinquants dont nous avons la charge, qui a récemment été validée pour les femmes et les hommes autochtones. Cet outil fondé sur des données probantes — l'Échelle de classement par niveau de sécurité —

the professional judgment of our staff with an outcome of a security rating that is based on the institutional adjustment, public safety as well as escape risk.

Senator Omidvar: So you have a tool, and you are in operations, so you must know the answer to this question. Based on this new tool, could you give me a sense of the percentage of women who are classified as maximum or minimum security?

Ms. Neil: I don't have the numbers in front of me.

Senator Omidvar: Do you see a trend line?

Ms. Neil: We do watch the trends. You know what? I don't know actually, off the top of my head, for women, the amount classified as maximum security. The bulk of women are classified in the medium security range. Then we apply professional judgment to make sure that we're taking into consideration all the dynamic factors, including Indigenous social history, to make the best decision based on the information in front of us.

The staff are also trained and have to be certified before they apply that tool and make those security classification recommendations to the warden.

Senator Omidvar: Can I assume that all federally sentenced women have been subject to this new assessment tool, or is it a work in progress?

Ms. Neil: The tool is applied to all women who have gone through the intake assessment process. After we compile all the information, then all women serving a federal sentence of over two years or more would have that tool applied.

Senator Omidvar: And you're implying that most women are in the medium security?

Ms. Neil: That's my understanding.

Senator Omidvar: Your understanding. Okay. Thank you.

The Chair: Thank you. I have a question. Recommendation 55 of the report called for Correctional Service Canada, or CSC, to cease the use of routine strip searches of federally sentenced women. This recommendation was noted but not addressed. Does that mean that CSC has eliminated or reduced the use of strip searches?

Can you give us data on the number of strip searches that have taken place in the past five years?

permet d'évaluer le risque et est ensuite combiné au jugement professionnel de notre personnel pour donner lieu à un classement de sécurité fondé sur l'adaptation institutionnelle, la sécurité publique et le risque d'évasion.

La sénatrice Omidvar : Vous avez donc un outil, et vous êtes dans les opérations, alors vous devez connaître la réponse à cette question. En vous appuyant sur ce nouvel outil, pourriez-vous me donner une idée du pourcentage de femmes qui sont classées au niveau de sécurité maximale ou minimale?

Mme Neil : Je n'ai pas les chiffres devant moi.

La sénatrice Omidvar : Voyez-vous une tendance?

Mme Neil : Nous surveillons les tendances. Mais vous savez quoi? Je ne connais pas le nombre de femmes classées au niveau de sécurité maximale. La plupart des femmes sont classées au niveau de sécurité moyenne. Nous exerçons ensuite notre jugement professionnel pour nous assurer que nous prenons en considération tous les facteurs dynamiques, y compris l'histoire sociale des Autochtones, afin de prendre la meilleure décision possible à partir des renseignements à notre disposition.

Le personnel est également formé et doit être certifié avant d'appliquer cet outil et de formuler des recommandations de classification de sécurité au directeur de l'établissement.

La sénatrice Omidvar : Puis-je supposer que toutes les femmes condamnées à une peine fédérale ont été assujetties à ce nouvel outil d'évaluation, ou est-ce un travail en cours?

Mme Neil : L'outil est appliqué à toutes les femmes qui sont passées par le processus d'évaluation initiale. Une fois que nous aurons compilé tous les renseignements, cet outil sera appliqué à toutes les femmes qui purgent une peine fédérale de plus de deux ans.

La sénatrice Omidvar : Laissez-vous entendre que la plupart des femmes sont classées au niveau de sécurité moyenne?

Mme Neil : C'est ce que je crois.

La sénatrice Omidvar : C'est ce que vous croyez. D'accord. Merci.

La présidente : Je vous remercie. J'ai une question. La recommandation 55 du rapport a demandé que le Service correctionnel du Canada, ou SCC, mette fin aux fouilles à nu systématiques des femmes condamnées à une peine fédérale. Cette recommandation a été notée, mais on n'y a pas donné suite. Cela signifie-t-il que le SCC a éliminé ou réduit le recours aux fouilles à nu?

Pouvez-vous nous fournir des données sur le nombre de fouilles à nu qui ont été faites au cours des cinq dernières années?

Ms. Gratton: Thank you for the question. We use strip searches when required and based on information or risk. Searches are conducted in the most discreet, humane and sensitive manner. Searches are conducted by trained staff and in women institutions by the same sex as the offender.

One thing that has changed since the report is that we have been piloting body scanners in two institutions: the Bath Institution, which is a men's institution in Ontario, and one at the Edmonton Institution for Women. One of the goals with piloting the body scanners and eventually to procure some is to reduce the number of strip searches when applicable. Again, this is part of the initiatives that are being put into place.

The Chair: You said the strip searches are done in a discreet manner. What does that mean? What is discreet about a strip search?

Ms. Gratton: Well, depending on the situation that we are faced with, we would ensure that it's conducted in a way and in a space where there is as much privacy as possible. We would ensure that we conduct searches in those manners. Like I said, staff are trained. We have a specific way of doing those searches, and staff are trained to do that when they have to do a strip search or any other type of searches.

The Chair: Why wasn't this recommendation addressed? Recommendation 55 was not specifically addressed. What was the reason?

Ms. Gratton: In the response?

The Chair: Yes.

Mr. Westmacott: I'm not sure if there was any specific reason on why one recommendation was addressed or not. As I mentioned, it was more thematic, so it wasn't going through and saying this recommendation or that recommendation.

I don't have a specific recollection on why information about that specific one did not make it into the response.

The Chair: Thank you.

Senator Jaffer: May I ask — following Senator Omidvar's question — if you can provide us as to exactly how many women are in different classifications because you were — I felt — guessing. Chair, I don't know how the rest of the members feel, but when preparing for this questioning today, it has been extremely hard. We spent so much time on this report — ad infinitum — if I may say so, and we meticulously worked this out. Then you, Mr. Westmacott, and your team, just decided to

Mme Gratton : Merci de votre question. Nous procédons à des fouilles à nu lorsque cela est nécessaire et en fonction des renseignements que nous avons et des risques. Les fouilles sont effectuées de la manière la plus discrète, la plus humaine et la plus sensible possible. Elles sont effectuées par du personnel formé du même sexe dans des établissements pour femmes.

Une chose a changé depuis le rapport : nous avons mis à l'essai des détecteurs à balayage corporel dans deux établissements : l'Établissement de Bath, qui est un établissement pour hommes en Ontario, et l'Établissement d'Edmonton pour femmes. L'un des objectifs de la mise à l'essai de détecteurs à balayage corporel et de l'acquisition éventuelle de certains d'entre eux est de réduire le nombre de fouilles à nu, le cas échéant. Là encore, cela fait partie des initiatives mises en place.

La présidente : Vous avez dit que les fouilles à nu sont effectuées de manière discrète. Qu'est-ce que cela signifie? Qu'y a-t-il de discret dans une fouille à nu?

Mme Gratton : En fonction de la situation à laquelle nous sommes confrontés, nous veillerons à ce que la fouille soit effectuée d'une manière et dans un espace où l'on protège le plus possible la vie privée. Nous veillons à ce que les fouilles se déroulent de cette manière. Comme je l'ai dit, le personnel est formé. Nous avons une manière précise de procéder à ces fouilles, et le personnel est formé lorsqu'il doit procéder à une fouille à nu ou à tout autre type de fouille.

La présidente : Pourquoi cette recommandation n'a-t-elle pas été prise en compte? La recommandation 55 n'a pas été traitée de manière précise. Quelle en est la raison?

Mme Gratton : Dans la réponse?

La présidente : Oui.

M. Westmacott : Je ne suis pas sûr qu'il y ait une raison précise pour laquelle une recommandation a été prise en compte ou non. Comme je l'ai mentionné, il s'agissait d'une approche plus thématique, qui ne consistait pas à dire telle ou telle recommandation.

Je n'ai pas de souvenir précis de la raison pour laquelle les renseignements concernant cette recommandation précise n'ont pas été inclus dans la réponse.

La présidente : Je vous remercie.

La sénatrice Jaffer : Pour faire suite à la question de la sénatrice Omidvar, puis-je vous demander si pouvez nous dire exactement combien de femmes appartiennent à des catégories différentes, étant donné que vous étiez — à mon avis — en train de deviner. Madame la présidente, je ne sais pas ce qu'en pensent les autres membres du comité, mais il a été extrêmement difficile de se préparer en vue d'interroger les témoins aujourd'hui. Nous avons passé infiniment de temps sur ce

theme it. I don't know if we can, chair, but I would like you and steering to consider if we can ask them to answer the questions again as we set them out because it is very difficult to ask questions when it's oranges and apples. I think we need to revisit this because we spent hours on this report. We are not receiving the answers that way.

I leave that with steering to think about. I have one question: In all the prisons that I visited, one of the greatest challenges was from Muslim offenders — women and men — that first of all, in their food, not eating pork was often not respected. I'm not going to repeat what they were told when they asked, but I was shocked by the answers they were getting. So faith is not respected. More often than not, we were told that their rugs were either cut up — by whom, they couldn't tell — or thrown away by the cleaners. That's what they told me. The cutting of the rugs was not done by the cleaners. Very rarely were they given a chance to worship together. You may not have answers to this now, Mr. Westmacott, but I can tell you that in every prison we visited, we found it very challenging to hear from Muslim offenders — men and women — that their faith was not respected.

This was not in the report but was something we found out when we were visiting the prisons because of this report. Can you expand on that, or will you provide an answer?

The Chair: Just to clarify, the rug Senator Jaffer is referring to is the prayer rug. We heard from some of the Sikhs that they had a hard time getting some of the religious books too.

Senator Jaffer: Yes.

Mr. Westmacott: Thank you for that. I'll turn to my CSC colleagues to reply to that.

Ms. Gratton: I can speak to a couple of things. In terms of diet and menu, you were probably told during your visit that an offender can ask for a specific diet, and that would go through an established process. I don't know if you were told that. I don't know if there were some exceptions, but there are possibilities for offenders to ask for a specific diet that is based either on health concerns or religious or spiritual reasons. That procedure is already in place. That would be for the first part of the question.

rapport — si je peux me permettre cette remarque — et nous avons méticuleusement préparé nos questions. Et voilà que vous, monsieur Westmacott, et votre équipe avez décidé d'établir des thèmes. Je ne sais pas si c'est possible, madame la présidente, mais j'aimerais que vous et le comité directeur vous demandiez si nous pouvons leur demander de répondre de nouveau aux questions comme nous les avons préparées, car il est très difficile de poser des questions quand on parle d'oranges et de pommes. Je pense que nous devons revenir là-dessus parce que nous avons passé des heures sur ce rapport. Nous ne recevons pas les réponses dans l'ordre.

Je laisse au comité directeur le soin d'en décider. J'ai une question à poser. Dans toutes les prisons que j'ai visitées, l'une des plus grandes difficultés touchait les délinquants musulmans, tant les femmes que les hommes. Tout d'abord, le fait qu'ils ne consomment pas de porc n'était souvent pas respecté. Je ne répéterai pas ce qu'on leur répondait quand ils posaient des questions à ce sujet, mais j'ai été choquée par les réponses qu'ils recevaient. La foi n'est donc pas respectée. On nous a souvent affirmé que leurs tapis étaient soit découpés — par qui, ils ne pouvaient pas dire — soit jetés par les préposés à l'entretien. C'est ce que les délinquants m'ont indiqué. Ce ne sont pas les préposés à l'entretien qui découpaient les tapis. Les musulmans avaient très rarement l'occasion de prier ensemble. Vous n'avez peut-être pas de réponse à cette question maintenant, monsieur Westmacott, mais je peux vous dire que dans chaque prison que nous avons visitée, nous avons trouvé très difficile d'entendre des délinquants musulmans — hommes et femmes — dire que leur foi n'était pas respectée.

Ce n'était pas dans le rapport, mais c'est un fait que nous avons découvert lorsque nous avons visité les prisons à cause de ce rapport. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ou nous fournirez-vous une réponse?

La présidente : Je tiens à préciser que le tapis dont parle la sénatrice Jaffer est le tapis de prière. Certains sikhs nous ont également dit qu'ils éprouaient de la difficulté à obtenir des livres religieux.

La sénatrice Jaffer : Oui.

M. Westmacott : Je vous remercie de cette précision. Je laisserai mes collègues du SCC répondre à cette question.

Mme Gratton : Je peux traiter d'un ou deux points. En ce qui concerne le régime alimentaire et le menu, on vous a probablement indiqué au cours de votre visite qu'un délinquant peut demander un régime alimentaire précis et que sa demande passe par un processus établi. Je ne sais pas si on vous en a informée. J'ignore s'il y a eu des exceptions, mais les délinquants ont la possibilité de demander un régime alimentaire précis pour des questions de santé ou des motifs religieux ou spirituels. Cette procédure est déjà en place. Cela répond à la première partie de la question.

For the second part of the question —

Senator Jaffer: With the greatest of respect, Ms. Gratton, I do not see it as a diet thing. I think it's a religious thing. Where the offender comes in and they say they are Muslims, they shouldn't be requesting a special diet. That's what they eat, okay? That's number one.

Number two, if they are requested, when will they get it? Can you inquire please and let this committee know whether religious dietary norms are followed, or what happens with prayer rugs, with a room to pray together?

Now I do understand there are security reasons. When we went to visit some prisons, people were not in specific cells. They were not in isolation. They were in open — I forget the word. We were often told that there were great restrictions in practising faith, both for Muslims and Sikhs. If you can kindly find out and let the clerk know.

Senator Cordy: Getting back to the 16 beds for mental health services community beds, where are they? Are they all in one spot or are they spread out?

Ms. Doyle: Thanks. I want to correct that it's 15 beds for men and 5 for women, so 20 in total. Currently the beds are all located in L'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, the forensic psychiatric facility; but as I mentioned, we are continuing to explore the willingness of other hospitals and institutions to enter into MOUs with us, which is the means by which we can secure care for offenders in outside facilities.

As I mentioned, the challenge is that it is entirely dependent on those institutions' clinical admission criteria and the willingness, of course, of the patient to participate in those. It's definitely an area we will continue to explore as we look to strengthen.

As I said, we were able to augment our capacity within CSC but at the same time wanting to make sure that we're doing everything we can to augment what is available outside, but we don't control the willingness of those external institutions in terms of being willing to partner with us. It's an area of ongoing priority, absolutely.

Senator Cordy: Thank you. One of the things we heard a lot about when we travelled was racism and sexism. We heard it certainly about prisoners who were treated poorly because of

Pour la deuxième partie de la question...

La sénatrice Jaffer : Avec tout le respect que je vous dois, madame Gratton, je ne vois pas cela comme une affaire de régime alimentaire, mais comme une question de religion. Lorsque le délinquant se présente et dit qu'il est musulman, il ne devrait pas avoir à demander un régime alimentaire spécial. C'est ainsi que mangent les musulmans, d'accord? Voilà pour le premier point.

Pour le deuxième point, si les délinquants ont demandé un régime spécial, quand l'obtiendront-ils? Pouvez-vous vous renseigner et dire au comité si les normes alimentaires religieuses sont respectées, ou ce qui se passe avec les tapis de prière et les salles pour prier ensemble?

Je comprends qu'il y a des raisons de sécurité. Lorsque nous sommes allés visiter certaines prisons, les gens n'étaient pas dans des cellules prévues à cette fin. Ils n'étaient pas isolés. Ils étaient dans un espace ouvert, dont le nom m'échappe. On nous a souvent dit qu'il y avait d'importantes restrictions au chapitre de la pratique de la foi, et ce, tant pour les musulmans que pour les sikhs. Veuillez vous renseigner et en informer le greffier.

La sénatrice Cordy : Pour revenir aux 16 places pour les services de santé mentale communautaires, où se trouvent-elles? Sont-elles toutes au même endroit ou sont-elles réparties un peu partout?

Mme Doyle : Merci. Je tiens à rectifier les faits : il y a 15 places pour hommes et 5 places pour femmes, soit 20 au total. À l'heure actuelle, ces places sont toutes situées à l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, l'établissement psychiatrique médico-légal, mais comme je l'ai indiqué, nous continuons d'évaluer la volonté d'autres hôpitaux et établissements de santé de conclure des protocoles d'entente avec nous. C'est ainsi que nous pouvons obtenir des soins pour les délinquants à l'extérieur des établissements carcéraux.

Comme je l'ai souligné, le problème vient du fait que tout dépend des critères d'admission clinique des établissements et, bien entendu, de la volonté du patient de participer. C'est certainement un domaine que nous continuerons d'explorer alors que nous cherchons à renforcer nos services.

Comme je l'ai dit, nous avons été en mesure d'augmenter la capacité au sein du SCC. Nous voulons en même temps nous assurer de faire tout ce que nous pouvons pour accroître les services offerts à l'extérieur, mais nous ne contrôlons pas la volonté des établissements externes de s'associer à nous. C'est certainement un domaine de priorité permanent.

La sénatrice Cordy : Je vous remercie. Au cours de nos périples, nous avons beaucoup entendu parler de racisme et de sexisme. Nous avons certainement eu vent de prisonniers et de

their race or because they were females. That's not even talking about transgender, which was very challenging for them.

When we travelled, we also heard, which surprised me, staff asking us if we could meet them in private, and it was about racism and sexism. We heard this across the country, people saying, "Could I meet with your committee this evening?" and we actually took them off site and met with them.

This is not all employees, certainly, but all it takes is one or two or three to make life very difficult for other colleagues who work with them or for prisoners. Do you have statistics on this? Are you aware of this? What is happening?

Ms. Gratton: I don't have the specific statistics. I don't have them with me, but we regularly do a public service employee survey. We would be able to extract information from the results of the survey.

Senator Cordy: Are these surveys confidential? They certainly didn't want to speak publicly with us. As I said, we met them off site.

Ms. Gratton: They are confidential. We recently conducted a survey within CSC based on the audit of culture, so the result following that survey will inform us and will help us identify actions.

Maybe I could speak to actions that were taken since the report, and it's the development of the anti-racism framework. CSC takes this very seriously. CSC created a new directorate, built out an anti-racism framework, engaged with all of the Excom members on the different actions. As of now, we are working with our audit and evaluation sector to develop performance measurements to then have concrete actions and indicators.

This is based on consultation that took place with offenders. Since the report, there has been training given to staff. There has been some training on unconscious bias and anti-racism training.

The Chair: Thank you. We are running out of time. Maybe you could send us a written response to Senator Cordy's question. I think we would all be interested. We are hearing about training, and we would like to know what is being done and how successful that training has been.

Senator Clement: I fully endorse the request for additional and more specific information, especially what new initiatives there have been since the publishing of the report.

prisonnières mal traités en raison de leur race ou de leur genre féminin. Et c'est sans parler des transgenres, pour qui la situation est très difficile.

Quand nous avons voyagé, des membres du personnel nous ont également demandé si nous pouvions les rencontrer en privé, ce qui m'a étonnée. Ils voulaient parler de racisme et de sexisme. Partout au pays, nous avons entendu des gens nous demander s'ils pouvaient rencontrer le comité le soir, et nous les avons amenés ailleurs pour les rencontrer.

Certes, ce ne sont pas tous les employés qui étaient visés, mais il suffit d'un, deux ou trois pour rendre la vie très difficile aux collègues qui travaillent avec eux ou aux prisonniers. Avez-vous des statistiques à ce sujet? Êtes-vous au courant du problème? Que se passe-t-il?

Mme Gratton : Je n'ai pas de statistiques précises. Je n'en ai pas avec moi, mais nous réalisons régulièrement un sondage auprès des fonctionnaires. Nous pourrions extraire des renseignements des résultats du sondage.

La sénatrice Cordy : Ces sondages sont-ils confidentiels ? Les gens ne voulaient certainement pas parler publiquement avec nous. Comme je l'ai dit, nous les avons rencontrés ailleurs.

Mme Gratton : Ils sont confidentiels. Nous avons récemment mené un sondage au sein du SCC dans la foulée de la vérification sur la culture. Les résultats de ce sondage nous éclaireront et nous aideront à établir les mesures à prendre.

Je pourrais peut-être parler des mesures qui ont été prises depuis la publication du rapport, comme l'élaboration du cadre de lutte contre le racisme. Le SCC prend la question très au sérieux. Il a instauré une nouvelle direction, élaboré un cadre de lutte contre le racisme et consulté tous les membres du comité de direction au sujet des différentes mesures. À l'heure actuelle, nous travaillons avec notre secteur de la vérification et de l'évaluation pour élaborer des mesures du rendement afin de disposer de mesures et d'indicateurs concrets.

Ces démarches font suite à la consultation réalisée auprès des délinquants. Depuis le rapport, des formations ont été offertes au personnel, notamment sur les préjugés inconscients et la lutte contre le racisme.

La présidente : Je vous remercie. Comme le temps file, vous pourriez peut-être nous faire parvenir une réponse écrite à la question de la sénatrice Cordy. Je pense que cela nous intéresserait tous. Nous entendons parler de formation, et nous aimerions savoir ce qui se fait à ce chapitre et dans quelle mesure cette formation est efficace.

La sénatrice Clement : Je soutiens sans réserve la demande d'informations supplémentaires et plus précises, en particulier sur les nouvelles initiatives lancées depuis la publication du rapport.

Ms. Neil, in your opening comment you said something about the increase of Indigenous persons being transferred to healing lodges. I want to reference the following from the most recent Correctional Investigator report.

Releases via Section 81 from 2012 to 2013 were 72 using 84% of Section 81 beds. Section 81 releases in 2022-23 were 92 using 66% of Section 81 beds.

So 92 for 2022-23 out of more than 4,000 Indigenous people in prison. Can you speak to that? It doesn't seem like things are getting better. Things are in place, but the decarceration is not happening for Indigenous people.

Ms. Neil: I can speak to the focus that we have right now on the Section 81 beds as well as the utilization of the Section 81 beds and the healing lodge beds. We have approximately 450 beds, and right now I believe we're at a 75% utilization. I watch these numbers quite regularly and have created a quarterly results report which reports the utilization of those beds to all of the regional deputy commissioners on a quarterly basis. Should we see them begin to decline, I will engage with those regional deputy commissioners in order to increase those as well.

I am pleased to say that there has been a 28% increase in the use of those beds. I believe that part of that increase is as a result of pilot structure in the Indigenous initiatives division in the Prairie region wherein enhanced resources have been allocated which focus specifically on the utilization of Section 81 beds.

Senator Clement: And those quarterly reports are public? You release them?

Ms. Neil: They are not public. We do have the Indigenous Corrections Accountability Framework, which is a public document that is released annually. It's going to be published at the end of this year. We were behind in them, but we will be all caught up by the end of this fiscal year.

Senator Clement: You'll understand we need to see more information and more response to the report.

Ms. Neil: I do understand. Thank you.

The Chair: I would like to thank the witnesses for agreeing to participate in this study. Your assistance with our study is greatly appreciated.

Honourable senators, I shall now introduce our second panel. Each of the witnesses have been asked to make an opening statement of five minutes. We shall hear from the witnesses and then turn to questions from the senators.

Madame Neil, dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé de l'augmentation du nombre de personnes autochtones transférées dans des pavillons de ressourcement. Je veux citer des données tirées du plus récent rapport de l'enquêteur correctionnel.

En 2012-2013, il y a eu 72 mises en liberté en vertu de l'article 81, pour un taux d'occupation de 84 %. En 2022-2023, il y a eu 92 mises en liberté, le taux d'occupation étant de 66 %.

Il y a donc eu 92 mises en liberté en 2022-2023 alors qu'il y a plus de 4 000 Autochtones en prison. Pouvez-vous traiter de la question? Les choses ne semblent pas s'améliorer. Les mesures sont en place, mais la désincarcération des Autochtones ne s'effectue pas.

Mme Neil : Je peux parler de l'attention que nous portons actuellement aux placements effectués en vertu de l'article 81 et à l'utilisation des places et des pavillons de ressourcement en vertu de l'article 81. Il existe environ 450 places et, à l'heure actuelle, je crois que le taux d'occupation est de 75 %. J'examine ces chiffres assez régulièrement et j'ai créé un rapport trimestriel sur les résultats qui fait état de l'utilisation de ces places à tous les sous-commissaires régionaux tous les trimestres. Si les chiffres commencent à diminuer, je m'entretiendrai avec les sous-commissaires régionaux afin de les faire augmenter.

J'ai le plaisir de dire que l'utilisation de ces places a augmenté de 28 %. Je crois que cette augmentation est en partie attribuable à la structure pilote de la division des initiatives autochtones dans la région des Prairies, où des ressources améliorées ont été affectées pour mettre exclusivement l'accent sur l'utilisation des places en vertu de l'article 81.

La sénatrice Clement : Et ces rapports trimestriels sont publics? Vous les publiez?

Mme Neil : Ils ne sont pas publics. Nous publions un rapport annuel sur le Cadre de responsabilisation des services correctionnels pour Autochtones, un document public diffusé chaque année. Il sera publié à la fin de l'année. Nous accusons du retard à cet égard, mais nous nous serons entièrement rattrapés d'ici la fin de l'exercice.

La sénatrice Clement : Vous comprendrez que nous avons besoin d'obtenir plus d'information et de réponses en ce qui concerne le rapport.

Mme Neil : Je comprends. Je vous remercie.

La présidente : Je voudrais remercier les témoins d'avoir accepté de participer à cette étude. Votre aide dans le cadre de notre étude est grandement appréciée.

Honorables sénateurs, je vous présenterai maintenant notre deuxième groupe de témoins. Chacune des témoins a été invitée à faire une déclaration préliminaire de cinq minutes. Nous les entendrons, puis nous passerons aux questions des sénateurs.

With us at the table, please welcome Catherine Latimer, Executive Director, John Howard Society of Canada; and Nyki Kish, Associate Executive Director, Canadian Association of Elizabeth Fry Societies. I now invite Ms. Latimer to make her presentation, followed by Ms. Kish.

Catherine Latimer, Executive Director, John Howard Society of Canada: Thank you very much, senators. It's great to be here. The John Howard Society of Canada is grateful for the opportunity to comment on the government's response to the important report made by the Senate, *Human Rights of Federally-Sentenced Persons*. I would first like to thank senators for the efforts made to consult so broadly, including with prisoners, for this particular study.

The response from the government is characteristic of responses to recommendations proposing changes to correctional practices — a thematic approach rather than a recommendation by recommendation assessment. The response is general, with a heavy dose of what is already being done, and a focus on what laws and policies intend or are meant to achieve rather than on the actual metrics and results. There is a vague agreement to all the recommendations but no commitment as to when they might be implemented.

There is an increasing frustration by those making recommendations about CSC's failure to implement them. Both the Correctional Investigator and the Auditor General appeared before a parliamentary committee and complained that they are forced to repeat the same recommendations and they are not implemented. Just last week, the coroner's inquest into the death of Terry Baker noted CSC's failure to implement recommendations made three years prior to Ms. Baker's death by a coroner's inquest into the death of Ashley Smith, who died in the same cell in similar circumstances as Ms. Baker. The coroner's jury into Terry Baker's death recommended that 27 of the earlier recommendations be implemented more than a decade after they were made.

This resistance to change is a frustration shared by those of us seeking to ensure that the rights of prisoners are respected. While there are many important recommendations in the Senate report, I would like to draw your attention to abusive solitary confinement, which was touched on in the Senate report in recommendations 33 and 34.

Courts of appeal found that administrative segregation provisions of the Corrections and Conditional Release Act violated prisoners' Charter rights not to be subjected to cruel punishment and to have principles of fundamental justice respected when they are placed in isolated confinement. The

Je souhaite la bienvenue à Catherine Latimer, directrice générale de la Société John Howard du Canada, et à Nyki Kish, directrice générale associée de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. J'invite maintenant Mme Latimer à faire sa déclaration, suivie de Mme Kish.

Catherine Latimer, directrice générale, Société John Howard du Canada : Merci beaucoup, honorables sénateurs. C'est un plaisir de témoigner. La Société John Howard du Canada est reconnaissante de pouvoir commenter la réponse du gouvernement à l'important rapport du Sénat intitulé *Droits de la personne des personnes purgeant une peine de ressort fédéral*. Je tiens d'abord à remercier les sénateurs des efforts qu'ils ont déployés pour consulter un large éventail de parties prenantes, y compris des prisonniers, dans le cadre de cette étude.

La réponse du gouvernement est caractéristique des réactions aux recommandations proposant des changements aux pratiques correctionnelles. Il s'agit d'une approche thématique plutôt que d'une évaluation par recommandation. La réponse est générale, l'accent étant largement mis sur ce qui est déjà fait. On s'attarde lourdement sur l'intention ou le résultat escompté des lois et des politiques au lieu de traiter des mesures et des résultats concrets. Le gouvernement se dit vaguement d'accord avec toutes les recommandations, mais ne prend aucun engagement quant au moment où elles pourraient être mises en œuvre.

Les personnes qui formulent des recommandations sont de plus en plus frustrées de voir que le SCC ne met pas ces recommandations en œuvre. L'enquêteur correctionnel et la vérificatrice générale ont tous deux comparu devant un comité parlementaire et se sont plaints qu'ils étaient forcés de répéter les mêmes recommandations et qu'elles n'étaient pas mises en œuvre. Pas plus tard que la semaine dernière, l'enquête de la coroner sur le décès de Terry Baker a révélé que le SCC n'avait pas donné suite aux recommandations formulées trois ans avant le décès de Mme Baker dans le cadre d'une enquête du coroner sur le décès d'Ashley Smith, qui est décédée dans la même cellule dans des circonstances semblables à celles de Mme Baker. Le jury du coroner sur le décès de Terry Baker a recommandé que 27 des recommandations antérieures soient mises en œuvre plus de 10 ans après leur dépôt.

Cette résistance au changement est une source de frustration pour ceux d'entre nous qui cherchent à garantir le respect des droits des prisonniers. Même si le rapport du Sénat contient quantité de recommandations importantes, j'aimerais attirer votre attention sur l'isolement cellulaire abusif, dont il est question dans les recommandations 33 et 34 de ce rapport.

Des cours d'appel ont conclu que les dispositions relatives à l'isolement préventif de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition violaient les droits que la Charte confère aux prisonniers de ne pas être soumis à des peines cruelles et de bénéficier du respect des principes de justice

court also cautioned against placing those with pre-existing mental health conditions in administrative segregation.

We have shared with the committee a research report published last August indicating that the Charter deficiencies of administrative segregation have not been corrected by the Structured Intervention Units, or SIUs. Charter violations relate to cruelty — a prolonged solitary confinement — which is prohibited by the United Nations as a form of torture and was capped by the Court of Appeal for Ontario's decision at 15 days, and the independent external decision makers' failure to safeguard principles of fundamental justice in placement decisions.

Given the concerns that were raised about the implementation of the legislative reforms, a very robust parliamentary review provision was included. In Bill C-83, section 40 requires that Parliament conduct a comprehensive review of the bill at the beginning of the fifth year after the review clause was proclaimed in force, which was June 21, 2019, and the bill requires a report recommending any needed legislative reforms within a year. The review should have begun last June, and a report should be forthcoming in about four months.

In conclusion, when recommendations touch on non-compliance with law or Charter protections, then a different standard of oversight and accountability is required. After acknowledging findings of abuse in the Structured Intervention Units, neither the Minister of Public Safety nor the Minister of Justice, who has a statutory duty to ensure that public administration is in compliance with the law, chose to act. Parliament also has not acted on its statutory requirement to begin the comprehensive review of Bill C-83, which should have started in June 2023.

Admittedly, respecting the rights of prisoners is like not winning politics. That is why we are so grateful to the Senate for taking on the difficult challenge of promoting the rule of law and ensuring that prisoners' rights are respected. An agency of the state should not be allowed to ignore the Charter and laws, particularly when that results in an erosion of mental health and cruelty, even torture, of our fellow citizens.

The John Howard Society hopes the Senate will demand better responses to some of the recommendations it made in its report, with commitments to timelines, deliverables and metrics. The John Howard Society of Canada also hopes that senators will continue their important oversight work through visiting prisons.

fondamentale lorsqu'ils sont placés en isolement. Les tribunaux ont également fait une mise en garde contre le placement en isolement préventif des personnes atteintes de troubles de santé mentale préexistants.

Nous avons transmis au comité un rapport de recherche publié en août dernier indiquant que les lacunes en matière d'isolement préventif par rapport à la Charte n'ont pas été corrigées par les unités d'intervention structurée, ou UIS. Les violations de la Charte ont trait à la cruauté de l'isolement prolongé, lequel est interdit par les Nations unies qui le considèrent comme une forme de torture et qui a été limité à 15 jours par la Cour d'appel de l'Ontario, et à l'incapacité des décideurs externes indépendants de préserver les principes de justice fondamentale dans les décisions de placement.

Compte tenu des préoccupations soulevées au sujet de la mise en œuvre des réformes législatives, une très solide disposition d'examen parlementaire a été instaurée. Dans le projet de loi C-83, l'article 40 exige que le Parlement effectue un examen approfondi du projet de loi au début de la cinquième année suivant la proclamation de la disposition d'examen, qui a eu lieu le 21 juin 2019. Le projet de loi exige en outre le dépôt d'un rapport recommandant toutes les réformes législatives jugées nécessaires dans un délai d'un an. L'examen aurait dû commencer en juin dernier, et un rapport devrait être publié dans environ quatre mois.

En conclusion, lorsque des recommandations portent sur le non-respect de la loi ou des mesures de protection de la Charte, une norme différente de surveillance et de responsabilisation s'impose. Après avoir admis qu'ils avaient constaté des abus dans les unités d'intervention structurée, ni le ministre de la Sécurité publique ni le ministre de la Justice, qui a l'obligation législative de veiller à ce que l'administration publique se conforme à la loi, n'ont décidé d'agir. Le Parlement n'a pas non plus donné suite à son obligation législative d'entreprendre l'examen approfondi du projet de loi C-83, qui aurait dû commencer en juin 2023.

Certes, respecter les droits des prisonniers, c'est comme ne pas gagner en politique. C'est pourquoi nous sommes extrêmement reconnaissants envers le Sénat de relever le difficile défi de promouvoir la primauté du droit et de veiller au respect des droits des prisonniers. Un organisme de l'État ne devrait pas être autorisé à faire fi de la Charte et des lois, surtout lorsque cela entraîne une détérioration de la santé mentale de nos concitoyens et les expose à de la cruauté, voire à de la torture.

La Société John Howard espère que le Sénat exigera de meilleures réponses à certaines des recommandations qu'il a formulées dans son rapport, avec des engagements par rapport aux délais, aux résultats et aux paramètres. La Société John Howard du Canada espère également que les sénateurs poursuivront leur important travail de surveillance en visitant les prisons.

I really want to thank senators for their excellent work in that regard, and I look forward to any questions you might have for me.

Nyki Kish, Associate Executive Director, Canadian Association of Elizabeth Fry Societies: Thank you for having me here today.

The Canadian Association of Elizabeth Fry Societies, or CAEFS, monitor conditions in penitentiaries designated for women and supports 22 organizations nationally that provide vital services to criminalized people pre-, during and post-incarceration.

Every day, we work to address the very real problems outlined in the senators' report. Calls from our organization are in chorus with your excellent recommendations and, indeed, with a host of reports and oversight bodies all saying that many things are going wrong on the ground in penitentiaries and that a great deal of human suffering and loss are the result.

Unfortunately, the government's response misses a real opportunity to address the important concerns and recommendations raised. Instead, the government describes what it's doing right.

I do not want to minimize or negate positive efforts. We appreciate the government's continued commitments. However, the response does not represent the realities in penitentiaries where, today, human and legal right violations continue to be rampant and have many rippling effects into communities that worsen public safety outcomes for everyone.

The reason the programs and initiatives listed in the government's response haven't and aren't capable of resolving the problems they speak to is because they are not fundamentally addressing the very needed and long-called-for changes.

We have penitentiaries filled with people who don't need to be incarcerated. They are there via poverty, mental health, discrimination and addiction. We subject people to long periods of incarceration, with virtually no access to technology.

Few programs adequately prepare people to be employed in the community. The good programs listed in the government's response reach but a handful of the total incarcerated population; yet every incarcerated person is subject to incredibly expensive and barrier-laden processes to maintain contact with their families. So while programs designed to encourage strong family bonds will be helpful to some, programming is not the needed systemic solution; affordable phone rates, accessible visits and decarceration are.

Je tiens vraiment à remercier les sénateurs de leur excellent travail à cet égard. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Nyki Kish, directrice générale associée, Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry : Merci de m'avoir invitée à témoigner aujourd'hui.

L'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry, ou ACSEF, surveille les conditions dans les pénitenciers désignés pour les femmes et appuie 22 organismes nationaux qui offrent des services essentiels aux personnes criminalisées avant, pendant et après leur incarcération.

Chaque jour, nous travaillons à résoudre les problèmes très réels décrits dans le rapport des sénateurs. Les appels de notre organisation cadrent avec vos excellentes recommandations et, en fait, avec une panoplie de rapports et d'organismes de surveillance qui affirment tous que bien des choses vont mal sur le terrain dans les pénitenciers et que cela entraîne beaucoup de souffrances et de pertes humaines.

Malheureusement, dans sa réponse, le gouvernement manque une occasion réelle de répondre aux importantes préoccupations et recommandations qui ont été formulées. Le gouvernement décrit plutôt ce qu'il fait de bon.

Je ne veux pas sous-estimer ou nier les efforts positifs. Nous apprécions les engagements continus du gouvernement. Cependant, la réponse ne tient pas compte de la réalité dans les pénitenciers où les violations des droits de la personne et de la loi continuent d'être monnaie courante et ont dans les communautés de nombreux effets cascade qui aggravent la situation sur le plan de la sécurité publique pour tout le monde.

Si les programmes et initiatives énumérés dans la réponse du gouvernement n'ont pas réglé les problèmes dont il parle et ne sont pas capables de les résoudre, c'est parce que, fondamentalement, ils ne permettent pas d'apporter les changements dont on a tant besoin et qui sont réclamés depuis des lustres.

Les pénitenciers sont remplis de détenus qui n'ont pas besoin d'être incarcérés. S'ils sont là, c'est en raison de la pauvreté, de problèmes de santé mentale, de la discrimination et de la toxicomanie. Nous imposons à des gens de longues peines d'emprisonnement, pratiquement sans accès à la technologie.

Peu de programmes préparent adéquatement les gens à travailler. Les bons programmes cités par le gouvernement dans sa réponse ne bénéficient qu'à une infime partie de la population carcérale. Pourtant, toute personne incarcérée doit se conformer à des processus extrêmement coûteux et semés d'embûches pour demeurer en contact avec sa famille. Donc, même si les programmes conçus pour inciter des liens familiaux forts seront utiles à certaines personnes incarcérées, la création de programmes ne constitue pas la solution systématique dans le cas

Visiting rooms in prisons designated for women are notoriously mostly empty, and it's not because people do not have families and communities that love them. It is because of the many barriers to visiting people in prison.

Women and gender-diverse people are being involuntarily transferred across the country at alarming rates, being taken to prisons thousands of kilometres from their family, community and culture, especially from the Prairies, which the Senate report addresses.

But as a marker of success, the government responds by listing the Private Family Visits program. I agree that it is essential. However, in practice, people are incarcerated far from their families, there aren't enough visiting units for everyone and during the pandemic they were closed and turned into isolation units. Today, the Edmonton Institution for Women still doesn't have an operational private family visiting unit.

The government's listed solution to marginalized people being in prison is to understand risk and integrate that more intersectionally into correctional planning, but this will do little if it is blind to the punitive conditions, by design, that engulf it. Poor nutrition, isolation, lockdowns, intensely restricted movement, menial work for dollars a day while people have families to support in the community — those are the foundational problems keeping people who want to lead good lives marginalized, vulnerable and in cycles of incarceration. It works against reintegrated goals.

The response doesn't mention many recommendations, including 38, which speaks to the very broken grievance system. People in prison don't know how to use it; they are fearful to use it; and many times when they do use it at its lower levels, the staff responding do not have a strong grasp of law and policy. Yet this is their only mechanism to address rights violations, such as health care, another area that desperately needs authentic attention.

Incarcerated people experience accelerated aging and a life expectancy drastically reduced versus the general population.

I could spend days providing you with other specific examples across each of the four themes the government addressed, but each month, CAEFS publishes letters documenting issues incarcerated women and gender-diverse people face. We situate

présent. C'est vers des tarifs téléphoniques abordables, des visites accessibles et la remise en liberté qu'il faut se tourner.

Les parloirs des pénitenciers pour femmes sont pour la plupart vides, c'est connu, et ce n'est pas parce que ces femmes n'ont pas de famille ou de proches qui les aiment, mais bien parce qu'il y a de nombreux obstacles à une visite.

Les femmes et les personnes de diverses identités de genre sont involontairement transférées d'un bout à l'autre du pays à un taux alarmant, incarcérées à des milliers de kilomètres de leur famille, de leur collectivité, de leur culture, surtout dans les Prairies, ce qui est signalé dans le rapport du Sénat.

Le gouvernement réagit toutefois en citant le Programme de visites familiales privées comme exemple de réussite. Je suis d'accord qu'il s'agit d'un programme essentiel. Toutefois, en pratique, les personnes incarcérées sont gardées loin de leur famille, il n'y a pas assez d'espaces spécialement aménagés ou construits pour les visites familiales privées pour tous et, durant la pandémie, ils étaient tous utilisés comme espaces d'isolement. Aujourd'hui, l'Établissement d'Edmonton pour femmes n'a toujours pas d'espace opérationnel pour les visites familiales privées.

Selon le gouvernement, la solution, dans le cas des personnes marginalisées en pénitencier, serait de comprendre les risques et d'intégrer une plus grande intersectionnalité dans la planification carcérale, ce qui ne changera pas grand-chose si on fait fi des conditions punitives qui, par essence, les englobent. La malnutrition, l'isolement, les confinements, l'intense restriction de mouvement, le travail manuel pour quelques dollars par jour versés à des soutiens de famille, voilà des problèmes fondamentaux quand on marginalise des personnes qui veulent mener une bonne vie, des personnes vulnérables qui vivent un cycle d'incarcération. C'est contraire aux objectifs de réinsertion.

La réponse du gouvernement cite peu de recommandations, y compris la recommandation 38, qui traite du système de plaintes tout à fait dysfonctionnel. Les personnes incarcérées ne savent pas comment s'en servir, elles ont peur de s'en servir et, bien souvent, quand elles y ont recours, c'est aux tout premiers échelons, ce qui fait que les employés qui répondent ne saisissent pas bien la loi ou les politiques. Pourtant, c'est le seul mécanisme en matière de violation des droits, comme ceux liés aux soins de santé, un autre aspect qui a désespérément besoin d'attention.

Les personnes incarcérées vieillissent plus rapidement et leur espérance de vie est radicalement plus courte que celle du reste de la population.

Je pourrais vous donner des exemples précis pendant des jours sur chacun des quatre thèmes abordés par le gouvernement, mais tous les mois, l'Association canadienne des sociétés Élisabeth Fry publie des lettres qui documentent les problèmes vécus par

those within a law and policy framework, so I'll be submitting a current sample, they really unpack the gaps between the listed initiatives and on-the-ground realities.

Respectfully, everyone is quite aware of the listed obligations and commitments of the CSC and government, but to resolve the longstanding problems within Canada's prison system, we need to honour the chorus of voices and the specific recommendations that clearly express the need and path for change.

Thanks.

The Chair: Thank you. We will go to questions.

Senator Jaffer: Thank you to both of you.

Ms. Latimer, I just marvel at how many years — I want to say as long as I've been in the Senate, but I'm not sure — how do you do it? I don't need a response from you; I just want to say, "bravo." You are an amazing woman. Thank you for the work you do. I have the greatest respect for you.

That doesn't mean I don't respect you, Ms. Kish; I respect you, too. You have to be a special, kind person to do this. Thank you.

My first question is to you, Ms. Kish. It's really bothering me: In our report, we recommended that Correctional Service Canada cease the use of routine strip-searching of federally sentenced women due to the degrading nature of this often unnecessary practice that often revictimizes women, especially if a woman has gone through sexual assault. Our recommendations have not been addressed.

You have heard about the theme. I'm not impressed by the theme. Mr. Westmacott is sitting here, so I'll say it again: I'm not impressed by that. Even then, this has not been answered.

Could you speak to the consequences of such inaction? Do you believe there are alternative ways to better support these women, given that our recommendation does not seem to have been implemented yet?

Ms. Kish: Absolutely.

Strip searches are proven ineffective when reports have been released about what is found. When populations in prisons designated for women experience strip searches, it is mascara and harmless items deemed as contraband when it is done. Those

les femmes et les personnes de diverses identités de genre derrière les barreaux. Nous traitons de ces questions dans le cadre de la loi et des politiques, alors je vais soumettre un exemple récent qui illustre bien le gouffre entre les initiatives citées et la réalité sur le terrain.

Avec tout le respect que je vous dois, tout le monde est bien au courant des obligations et des engagements du Service correctionnel du Canada et du gouvernement, mais c'est en respectant l'ensemble des voix qui s'expriment et les recommandations précises qui exposent clairement les besoins et la voie à suivre que nous remédierons aux problèmes de longue date.

Merci.

La présidente : Merci. Nous passons maintenant aux questions.

La sénatrice Jaffer : Merci à vous deux.

Madame Latimer, je n'en reviens tout simplement pas du nombre d'années... Je voudrais dire que c'est depuis que je suis au Sénat, mais je n'en suis pas certaine. Bref, comment faites-vous? Vous n'avez pas à me répondre. Je n'ai qu'une chose à vous dire : bravo! Vous êtes une femme remarquable. Merci de faire tout ce que vous faites. J'ai le plus grand respect pour vous.

Ce qui ne veut pas dire que je ne vous respecte pas, madame Kish. Je vous respecte, vous aussi. Vous devez être une personne bonne et spéciale pour faire ce travail. Merci.

Ma première question s'adresse à vous, madame Kish. Voici ce que me chicote : dans notre rapport, nous recommandons que le Service correctionnel du Canada cesse le recours aux fouilles à nu des femmes purgeant une peine de ressort fédéral compte tenu de la nature dégradante de cette pratique souvent superflue qui revictimise les femmes, surtout celles qui ont vécu une agression sexuelle. Nos recommandations là-dessus n'ont pas été retenues.

Vous avez entendu parler du thème. Il ne m'impressionne pas. M. Westmacott est présent, donc je vais le répéter : je ne suis pas impressionnée. Il n'en demeure pas moins qu'on n'a pas remédié à la question.

Pourriez-vous parler des conséquences d'une telle inaction? Croyez-vous qu'il y a d'autres façons de mieux soutenir ces femmes, vu que notre recommandation ne semble pas encore avoir été mise en œuvre?

Mme Kish : Tout à fait.

La publication de rapports précisant ce qui est trouvé grâce aux fouilles à nu a prouvé leur inefficacité. Quand on procède à de telles fouilles sur la population des pénitenciers pour femmes, on trouve du mascara et des articles inoffensifs traités comme

are in very marginal instances of the circumstances. However, the impacts are significant.

I want to expand upon the previous panel's comments that they're only instituted in limited instances when there is a risk for them. It is just about any time. It is another barrier. People don't want to have visits with their families because they know, at the end of the visit, even though the visit is supervised by correctional staff and there's a uniformed officer sitting and watching them, they're having to experience a strip search by somebody in uniform. It's awful.

Recently, during the Terry Baker inquest, the jury put forward the same recommendation for the CSC to stop in prisons designated for women. We will hope that some change comes.

Senator Jaffer: Thank you.

My next question is to you, Ms. Latimer. You've heard me say this over and over: I'm definitely not satisfied by the government's response to our report. In fact, I want to put it on record that I'm more than disappointed, because we really spent a lot of time on this report. We didn't get a proper response. Hopefully, steering can convince them to prepare a proper response and come back.

There are some significant gaps, especially given that many of our recommendations were not specifically addressed and have not been adequately implemented.

How do you interpret the government's response? Which recommendations do you believe we should insist getting a response regarding? That's a very tall question. You might not want to put it on the record now.

Ms. Latimer: I like all of the recommendations. Many will improve the policy and the operations within CSC, and many will really strengthen support to avoid discrimination and to support rights.

There are a lot of rights abuses that go on in prisons. Clearly, I agree with Ms. Kish. The grievance system is totally dysfunctional, and it acts as a barrier to people seeking recourse to other legal remedies. It really is something that is very negative for prisoners who have a cause of action and want to pursue it. I would go with that.

de la contrebande. Il s'agit de cas très rares. Toutefois, les répercussions sont majeures.

Je souhaite revenir sur les propos du groupe de témoins précédent voulant que les fouilles à nu ne soient utilisées que dans des circonstances strictes, soit quand il y a un risque pour le personnel, ce qui veut essentiellement dire n'importe quand. C'est un autre obstacle. Les gens ne veulent pas recevoir la visite des membres de leur famille parce qu'ils savent que, à la fin de celle-ci, même si elle s'est déroulée sous la supervision du personnel et qu'un agent en uniforme est assis là à les observer, ils devront se soumettre à une fouille à nu faite par une personne en uniforme. C'est affreux.

Récemment, pendant l'enquête publique sur la mort de Terry Baker, le jury a formulé la même recommandation au Service correctionnel du Canada, soit arrêter cette pratique dans les pénitenciers pour femmes. Espérons que certains changements seront apportés.

La sénatrice Jaffer : Merci.

Ma prochaine question s'adresse à vous, madame Latimer. Vous m'avez entendue dire cela à maintes reprises : je ne suis vraiment pas satisfaite de la réponse du gouvernement à notre rapport. En fait, je veux dire officiellement que je suis plus que déçue, car nous avons consacré énormément de temps à ce rapport. La réponse s'est fait attendre. Il est à espérer que l'on peut amener le gouvernement à nous revenir avec une réponse adéquate.

Il y a des lacunes majeures, surtout quand on sait que l'on a fait fi de nombre de nos recommandations et qu'elles n'ont pas été adéquatement mises en œuvre.

Comment interprétez-vous la réponse du gouvernement? Selon vous, sur quelles recommandations devrions-nous exiger une réponse du gouvernement? C'est une question fort chargée. Vous ne voudrez peut-être pas y répondre officiellement aujourd'hui.

Mme Latimer : J'aime toutes les recommandations. Bon nombre d'entre elles vont améliorer les politiques et le fonctionnement au sein du Service correctionnel du Canada tandis que beaucoup d'autres vont vraiment contribuer à éviter toute discrimination en plus de soutenir plus fermement les droits de la personne.

Les droits de la personne sont souvent violés dans les pénitenciers. Il va sans dire que je suis d'accord avec Mme Kish. Le système de plaintes est absolument dysfonctionnel et s'avère un obstacle pour les personnes qui souhaitent accéder à d'autres moyens légaux. C'est extrêmement mauvais pour les détenus qui ont une cause d'action et qui veulent y donner suite. Voilà sur quoi j'insisterais.

I think you cannot underestimate the extent to which people's physical and mental health care are not being treated with the same quality and attention that they would have in the community. I listened to the last panel talk about trying to get people into psychiatric facilities and having to have MOUs and all of that. I do not understand why the Canada Health Act specifically excludes only federal prisoners — only prisoners serving two years or more — from the definition of insured person. It looks like a total act of discrimination. If they were insured people, there would be some obligation for universal health care. I do not understand why a sentence would deny a person who is already covered by provincial health care from losing that coverage. That's not a consequence of the criminal sentence; that's a consequence of an artificial constriction that's imposed on them.

I would really bear down on all of your recommendations around health and mental health. It is an absolute mental health crisis in there. When Howard Sapers appeared before the Terry Baker inquest, he pointed out that 80% of women and 73% of men admitted into federal custody require psychiatric follow-up, which means there are about 8,000 men and well over 600 women that require psychiatric follow-up. At the time, Grand Valley Institution for Women would probably have had 150 or 160 women who needed psychiatric follow-up, and they contracted for three hours of psychiatric services per week. It's just not within the ballpark of what's needed to address these concerns.

I don't know why CSC isn't stepping up to the plate, saying they need more resources and need to do better, rather than trying to tell us that everything is all right, that they've got more money and that slight increments are addressing their problems.

Senator Arnot: This question is for Ms. Latimer as well. The report that the John Howard Society created in August — the Rebecca Rabinovitch report — is very comprehensive. It seems to outline that with solitary confinement and administrative segregation — the new name is Structured Intervention units, or SIUs — nothing has really changed. The problems are all the same, such as limited oversight, lack of accountability and lack of action by governments. Have you gotten any response to your report from any government — provincial or federal?

More importantly, I'd like you to drill down and explain to us what you think we could be doing here in the Senate. What do you think needs to occur to give incentives to Correctional Service Canada to respond positively to these fundamental human rights violations?

Je crois qu'il ne faut pas sous-estimer l'ampleur de la négligence du bien-être physique et mental, les soins étant d'une qualité et d'une rigueur inférieures à ce qui est offert dans la collectivité. Le dernier groupe de témoins a parlé des efforts pour envoyer les gens dans un institut psychiatrique et de la nécessité d'avoir un protocole d'entente, ce genre de choses. Je ne comprends pas pourquoi la Loi canadienne sur la santé exclut expressément les personnes purgeant une peine d'emprisonnement dans un pénitencier, donc les personnes qui purgent une peine d'au moins deux ans, de la définition d'assuré. À mon sens, c'est de la discrimination pure et simple. Si ces personnes étaient des assurés, l'État serait tenu de leur donner accès aux soins de santé universels. Je ne comprends pas pourquoi une peine viendrait priver quelqu'un déjà assuré dans le système de santé provincial de sa couverture. Ce n'est pas une conséquence de la sentence pénale, mais bien des restrictions artificielles qui leur sont imposées.

J'insisterais vraiment sur toutes vos recommandations en matière de santé physique et mentale. Les pénitenciers vivent une véritable crise en santé mentale. Quand Howard Sapers a témoigné à l'enquête publique sur la mort de Terry Baker, il a souligné que 80 % des femmes et 73 % des hommes qui purgent une peine de ressort fédéral ont besoin d'un suivi psychiatrique, ce qui veut dire qu'il y a environ 8 000 hommes et bien plus de 600 femmes qui ont besoin d'un suivi psychiatrique. À l'époque, l'Établissement pour femmes Grand Valley comptait probablement 150 ou 160 femmes qui avaient besoin d'un suivi psychiatrique, et il n'avait prévu qu'un contrat de 3 heures par semaine en services psychiatriques. Cette approximation des besoins ne correspond en aucune mesure à celle des besoins.

Je ne sais pas pourquoi le Service correctionnel du Canada ne passe pas à l'action, ne demande pas plus de ressources et n'avoue pas devoir faire mieux, au lieu de s'efforcer de nous dire que tout va bien, qu'il a plus d'argent et que ces légères augmentations permettent de remédier à ses problèmes.

Le sénateur Arnot : Ma question s'adresse aussi à Mme Latimer. Le rapport publié par la Société John Howard en août, le rapport de Rebecca Rabinovitch, est très détaillé. Il semble mettre en lumière que rien n'a vraiment changé en matière d'isolement cellulaire et d'isolement préventif, ce qu'on appelle désormais les unités d'intervention structurée. Les problèmes sont toujours les mêmes, que ce soit une surveillance limitée, un manque de reddition de comptes et l'apathie des gouvernements. Avez-vous obtenu une réponse à votre rapport de n'importe quel des gouvernements, provincial ou fédéral?

Plus important encore : j'aimerais creuser la question avec vous afin que vous nous disiez ce que le Sénat pourrait faire à votre avis. Que doit-il se produire, selon vous, pour amener le Service correctionnel du Canada à répondre de façon positive à des violations des droits fondamentaux?

Ms. Latimer: With respect to the Structured Intervention Units, I think there has to be legislative reform. CSC can be consistent with the legislative framework, and the Charter violations are still present. The framework is too lax. It needs to be significantly tightened to ensure that those problems are addressed.

One of the things CSC does is play games. It will argue that it doesn't have solitary confinement and administrative segregation and that it doesn't have this and it doesn't have that. One of the recommendations we made to the Terry Baker inquest, which they adopted, was to ask the government to come up with a definition of solitary confinement that is consistent with the United Nations's definition of solitary confinement — which is 22 hours a day in a cell without meaningful human contact — and have that apply throughout the prison estate.

What's more troubling to the people in the Structured Intervention Units and to some of us is this proliferation of isolated confinement under different names, which seems to have been a consequence of Bill C-83. I really think there needs to be a comprehensive review. If the senators could urge fellow parliamentarians to take a look at that clause that requires them to do the comprehensive review, I think that would be extremely helpful.

Senator Clement: Thank you both for your work. I endorse Senator Jaffer's comments about your work, Ms. Latimer.

I want to come back to what Senator Arnot was talking about. In the government response, they say the practice of administrative segregation or solitary confinement was abolished and replaced with Structured Intervention Units in 2019. They're very categorical. However, we know that there are contradictory accounts. What do you say to those who may be listening to these contradictory accounts? What are we to believe?

Ms. Latimer: Solitary confinement is not a place. It's a set of conditions that someone experiences in a prison, which is isolated in a cell for 22 hours a day without meaningful human contact. The idea of not addressing that squarely is a problem because we know what it does to people's well-being, their mental health and their prospects for correctional reform. It's just not a very helpful mechanism for dealing with people.

We part company a little bit on this because our view is that you do need to separate prisoners every once in a while. In men's institutions, they'll be coming at each other with knives. If you cannot separate them quickly for a short period of time, somebody will get hurt. That has to be a temporary measure while you figure out what the problem is and then sort it out. It shouldn't be an ongoing adjustment that people are living in circumstances that are hurting their mental health so badly.

Mme Latimer : En ce qui concerne les unités d'intervention structurée, j'estime qu'une réforme législative s'impose. Le Service correctionnel du Canada peut se conformer au cadre législatif, ce qui n'empêche pas diverses violations de la Charte. Le cadre est trop laxiste. Il doit être rigoureusement resserré pour veiller à ce qu'on remédie à ces problèmes.

Le Service correctionnel du Canada s'amuse entre autres à jouer au plus fin. Il dira ne pas recourir à l'isolement cellulaire ni à l'isolement préventif, ne pas recourir à ceci ou cela. L'une des recommandations que nous avons faites dans le cadre de l'enquête publique sur la mort de Terry Baker, et qui a été retenue, était de demander au gouvernement d'établir une définition de l'isolement cellulaire qui soit conforme à celle des Nations unies, soit 22 heures par jour dans une cellule sans contact humain réel, puis de l'appliquer dans l'ensemble des établissements.

C'est la prolifération de l'isolement cellulaire sous différents noms qui est le plus troublant pour les personnes dans les unités d'intervention structurée et pour certains d'entre nous. Un phénomène qui semble découler du projet de loi C-83. Je crois sincèrement qu'il faut procéder à un examen complet. Si les sénateurs pouvaient exhorter tous les parlementaires à se pencher sur l'article qui exige qu'ils procèdent à un examen complet, j'estime que ce serait extrêmement utile.

La sénatrice Clement : Merci à vous deux pour votre travail. Je suis d'accord avec les commentaires de la sénatrice Jaffer à propos de votre travail, madame Latimer.

Je voudrais revenir à ce dont parlait le sénateur Arnot. Dans sa réponse, le gouvernement affirme que la pratique de l'isolement préventif a été abolie et remplacée par les unités d'intervention structurée en 2019. Il est catégorique là-dessus. Pourtant, nous savons qu'il y a des versions contradictoires. Que dire à ceux qui pourraient nous écouter en ce moment sur ces versions contradictoires? Qui doit-on croire?

Mme Latimer : L'isolement cellulaire n'est pas un endroit, mais une série de conditions vécues par une personne dans un établissement correctionnel, c'est-à-dire l'isolement pendant 22 heures par jour dans une cellule sans contact humain réel. L'idée de ne pas traiter de front cette question est un problème quand on sait ce qu'elle cause au mieux-être et à la santé mentale des détenus et aux possibilités de réforme carcérale. Ce n'est tout simplement pas un mécanisme très utile pour gérer les gens.

Nos points de vue diffèrent légèrement là-dessus parce que, de notre côté, nous croyons qu'il faut séparer les détenus de temps à autre. Dans les établissements pour hommes, il y a des affrontements au couteau. Si vous ne pouvez pas séparer les détenus rapidement pendant un court laps de temps, quelqu'un va subir des blessures. Ce doit toutefois être une mesure temporaire, le temps qu'on cerne le problème et qu'on le règle. Ce ne devrait pas être un rajustement permanent imposé aux

Senator Clement: I wanted to ask you about Bill S-230, particularly on the mental health piece. The government's response has mostly spoken about provision of mental health services in prison by CSC. How does that response compare to measures recommended by this committee and now proposed in Bill S-230, namely the transfer to provincial health care systems? Can you comment on Bill S-230?

Ms. Latimer: As I said in one of my summations to the jury, you can't be mad at a dog because it can't climb a tree. CSC cannot deliver mental health care in an effective manner. It's blinded by security requirements. It sees issues of mental health as acting-out behaviour or attention-seeking behaviour, and they're just not well equipped to deal with it. I think there needs to be independent oversight to get people out of the prison system whose mental health is bad. First of all, they shouldn't be defaulting into the prison system, but the deterioration of mental health while they're in the prison system requires some independent oversight of people's health while they're there. There are a lot of problems with what are really Axis I disorders. People have no idea what's going on.

Senator Clement: By "independent," do you mean "outside of"?

Ms. Latimer: Absolutely, yes. The John Howard Society's position is that health care should be the responsibility of the provincial health care providers and not CSC.

Senator Clement: What about Bill S-230?

Ms. Latimer: I think it's a good step in the right direction to be able to transfer people outside. I think you're still going to run into these MOU problems. As they said in the Terry Baker inquest, they don't always take our people. These are people coming from the prison. Health care should be administered according to need. If the person's mental health needs are such, then the health care provider that's responsible for all the citizens in that particular jurisdiction should provide the health care. There shouldn't be these artificial barriers that happen now.

Senator Clement: I have a question for Ms. Kish on the barriers to sections 81 and 84 in particular. You've outlined barriers to different kinds of things, but what about those?

personnes qui vivent dans des circonstances si nuisibles à leur santé mentale.

La sénatrice Clement : Je voulais vous entendre sur le projet de loi S-230, surtout sur le volet consacré à la santé mentale. La réponse du gouvernement traite surtout de la prestation de services en santé mentale par le Service correctionnel du Canada dans les pénitenciers. Comment cette réponse se compare-t-elle aux mesures recommandées par ce comité et, désormais, dans le projet de loi S-230, soit le transfèrement dans un établissement de soins provincial? Pourriez-vous commenter le projet de loi S-230?

Mme Latimer : Comme je l'ai déjà dit au jury dans mes conclusions finales, on ne peut pas en vouloir au chien de ne pas pouvoir grimper aux arbres. Le Service correctionnel du Canada ne peut pas offrir des services de santé mentale de façon efficace. Il est aveuglé par les exigences en matière de sécurité. Il perçoit les questions de santé mentale comme un comportement antisocial ou une recherche d'attention, et il n'est tout simplement pas bien équipé pour les gérer. Je crois qu'il doit y avoir une surveillance indépendante qui sort du système carcéral les personnes qui ont une mauvaise santé mentale. Avant toute chose, elles ne devraient pas se retrouver par défaut dans le système carcéral, mais la détérioration de leur santé mentale pendant leur incarcération exige une certaine surveillance indépendante des détenus. Il est bien difficile de dire avec certitude ce que sont les troubles mentaux de l'Axe I. Les gens n'ont aucune idée de ce qui se passe.

La sénatrice Clement : Quand vous dites « indépendante », voulez-vous dire « à l'extérieur de »?

Mme Latimer : Oui, tout à fait. Selon la Société John Howard, les soins de santé sont la responsabilité des fournisseurs provinciaux et non du Service correctionnel du Canada.

La sénatrice Clement : Qu'avez-vous à dire sur le projet de loi S-230?

Mme Latimer : Je crois que de pouvoir transférer des personnes hors de l'établissement est un pas dans la bonne direction. Le problème du protocole d'entente demeure toutefois entier, selon moi. Comme on l'a dit dans l'enquête publique sur la mort de Terry Baker, ces personnes ne sont pas toujours prises en charge. Ce sont des personnes qui viennent d'un pénitencier. Les soins de santé devraient être fournis en fonction des besoins. Si la personne a des besoins en santé mentale, le fournisseur de soins responsable de la prestation auprès de tous les résidents d'un territoire donné devrait lui fournir les soins de santé nécessaires. Il ne devrait pas y avoir les obstacles artificiels actuels.

La sénatrice Clement : J'ai une question pour Mme Kish sur les obstacles aux articles 81 et 84 en particulier. Vous avez souligné les obstacles dans l'obtention de diverses choses, mais qu'en est-il de ceux-là?

Ms. Neil talked about awareness campaigns. Can you comment on whether that's appropriate? Is it enough?

Ms. Kish: We have not seen results yet. Most people who are incarcerated aren't aware of these types of release processes. I remember that years ago, Kim Pate went into the prisons and tried to tell people about them. Even when incarcerated individuals become aware, when they bring these to their institutional parole officers, they're often given misinformation. The primary workers in charge of them and even communities don't know the processes. People are very unaware that legislative solutions exist. I think Correctional Service Canada has no problem writing into people's correctional plans very specific programming requirements. The onus shouldn't fall on individuals to have to learn about and then advance their own 81 releases.

Senator Clement: Thank you.

Senator Cordy: As others have said, thank you so much for what you are just starting to do, Ms. Kish, and what you have certainly been doing for many years, Ms. Latimer. It's not always that people react to your suggestions well. We certainly appreciate you coming here and helping us out when we are reviewing what we heard back from the government.

I agree with you that mental health is at a crisis level in the prisons, and I am interested how we are going to deal with it. We spoke earlier with the government panel. They have received \$74 million a year, so they have set up 15 beds for men and 4 or 5 for women in one part of the country, but that is certainly not a national plan whatsoever. It is a crisis, so we're dealing with that.

Is that \$74 million being used in the right way? Have you had time to analyze it?

Ms. Latimer: I haven't had any clear indication of how that \$74 million is being used. I think it would be good to find out how it is being used. I suspect it could be used better, but I really can't speak to it because I don't know what they are doing with it.

Senator Cordy: It's hard for us to know unless we know how it's being spent.

Ms. Latimer: Yes.

Senator Cordy: Health care overall, when we visited the prisons — this not just in Nova Scotia but across the country — one of the things that stood out for me is mental health would have been number one, but also dental care. We heard prisoners saying that they had infections, they couldn't eat, and the dentist

Mme Neil a parlé de campagnes de sensibilisation. Croyez-vous que c'est approprié? Croyez-vous que c'est suffisant?

Mme Kish : Nous n'avons pas encore vu les résultats. La plupart des personnes incarcérées ne sont pas au courant des procédures de remise en liberté. Je me rappelle que, il y a des années, Kim Pate a fait une tournée des prisons pour tenter de les faire connaître. Or, même si les détenus sont au courant, lorsqu'ils en parlent avec leur agent correctionnel, il leur donne de mauvais renseignements. Les intervenants de première ligne qui sont chargés de leur dossier et même la population en général n'y connaissent rien. Les gens ne savent pas du tout que la loi prévoit des solutions. Je pense que le Service correctionnel du Canada n'a aucun problème à imposer des exigences très précises à cet égard dans les plans correctionnels. Ce ne devrait pas être aux détenus d'apprendre la procédure de recours à l'article 81 afin de s'en prévaloir.

La sénatrice Clement : Merci.

La sénatrice Cordy : Comme les autres, je vous remercie de tout cœur de vous être engagée sur cette nouvelle voie, madame Kish, et de faire ce que vous faites depuis de longues années, madame Latimer. Ce n'est pas souvent que vos suggestions suscitent des réactions positives. Nous vous sommes très reconnaissants d'être venues nous aider à faire le point sur la réponse du gouvernement.

Je pense comme vous qu'il y a une crise de la santé mentale dans les prisons et je suis curieuse de savoir comment on entend la résorber. Nous avons accueilli le panel du gouvernement un peu plus tôt. Le ministère a reçu 74 millions de dollars par année, alors il a prévu 15 lits pour les hommes et 4 ou 5 pour les femmes, dans une région du pays. On est très loin d'un plan national. Il y a une crise, alors on s'en occupe.

Les 74 millions sont-ils employés judicieusement? Avez-vous eu le temps d'analyser la question?

Mme Latimer : Je ne sais pas au juste où vont ces 74 millions de dollars. Je pense que ce serait bon de le savoir. Je soupçonne qu'on pourrait en faire un usage plus judicieux, mais je ne peux pas vraiment me prononcer, car j'ignore ce qu'on en fait.

La sénatrice Cordy : C'est difficile de savoir s'ils sont employés judicieusement si on ignore à quoi ils le sont.

Mme Latimer : En effet.

La sénatrice Cordy : Sur la santé en général, lorsque nous sommes allés dans des prisons, s'il y a un problème qui m'a interpellée — et il n'est pas le propre de la Nouvelle-Écosse, c'est partout au pays —, c'est bien la santé mentale, mais aussi la santé buccodentaire. Des prisonniers nous ont dit ne pas arriver à

came into the prison rarely. There was a long list of people requiring care.

Ms. Latimer: It is not optimal by a long shot. Maybe the government's dental care plan can be extended to the prisoners as well, because they certainly need it. They can't afford it.

I remember speaking to one mother. What they offer are extractions. There is no root canal possibility. She had, "I'm happy to pay for a root canal. I want him to keep his tooth." We made some inquiries, and the cost of it would be incredible, because she would have had to pay for the guard's time to take him in to have the root canal done. It becomes prohibitive.

Senator Cordy: Thank you very much for all of this information. You also spoke about solitary confinement and how it is supposedly gone, but is it or isn't it? That would be up for debate, I guess. We have just gone through COVID not that long ago.

Ms. Latimer: Yes.

Senator Cordy: Is the prison system setting up contingency plans in case we have another pandemic? It could be anything. Do you see any plans in place so that we're not going to get into solitary confinement all over again because there is, supposedly, no other way around it?

Ms. Latimer: It was very troubling for a lot of us that the prisons' response was being advised by Public Health in terms of the profound isolation that was imposed on prisoners as a response to COVID. It was really brutal. I did speak to the parliamentary secretary who was responsible for emergency preparedness and said, "I think you need to wrap dealing with prisons and preparing them for emergencies into the plan."

In fact, we're doing a bit of research on the effects of climate change and extreme heat and cold in the prisons. As prisoners will tell me, the living units are not air-conditioned. There was the heat dome in B.C. this past summer. It must have been brutal in those prisons. It can be very bad for them.

Yes, we need to be thinking ahead.

Senator Cordy: Long term.

Ms. Latimer: Yes.

Senator Cordy: Thank you.

manger parce qu'ils avaient une infection et que le dentiste venait rarement. Il y avait une longue liste d'attente pour obtenir des soins.

Mme Latimer : Ce n'est vraiment pas idéal. Le gouvernement devrait sans doute élargir son régime de soins dentaires aux prisonniers, car ils en ont besoin, c'est indéniable. Ils n'ont pas les moyens.

Je me rappelle une mère. Les autorités ne proposent que l'ablation. C'est impossible d'obtenir un traitement de canal. Elle aurait été ravie de payer un traitement de canal à son fils, car elle voulait préserver sa dent. Nous nous sommes informés, et cela lui aurait coûté les yeux de la tête, car elle aurait dû payer pour le déplacement du garde qui l'aurait accompagné. La facture devient colossale.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup de toute cette information. Vous avez par ailleurs évoqué l'isolement cellulaire, C'est censé ne plus être employé, mais qu'en est-il vraiment? Disons que c'est discutable. Nous venons tout juste de traverser la crise de la COVID.

Mme Latimer : En effet.

La sénatrice Cordy : Y a-t-il des plans de contingence dans le système carcéral dans l'éventualité d'une autre pandémie? Ce pourrait être n'importe quoi. A-t-on pris des dispositions pour éviter de revenir au confinement en isolement parce qu'il n'y aurait apparemment pas d'autre solution?

Mme Latimer : Beaucoup d'entre nous ont été scandalisés que les autorités carcérales aient imposé un isolement profond aux détenus pendant la crise de la COVID, sur les conseils de Santé publique Canada. C'était vraiment épouvantable. J'ai d'ailleurs dit à la secrétaire parlementaire en matière de sécurité publique que la préparation des autorités carcérales aux situations d'urgence devait être ajoutée au plan.

Nous sommes d'ailleurs en train de réaliser des recherches sur les effets des changements climatiques et des températures extrêmes dans les prisons. Les détenus me signalent que les unités résidentielles ne sont pas climatisées. Le dôme de chaleur en Colombie-Britannique, l'été dernier, a dû être très pénible dans les établissements concernés. Les conséquences peuvent être très graves.

Oui, il faut parer aux éventualités.

La sénatrice Cordy : À long terme.

Mme Latimer : En effet.

La sénatrice Cordy : Merci.

[Translation]

Senator Gerba: Thank you for being here. I commend you both for your work, especially Ms. Latimer.

You both talked about the inmates' complaints process — which is largely dysfunctional, in your own words. However, it is a rather important system and a way for these people to stand up for their rights. What do you think it would take to improve this system to ensure that it fulfils its essential role?

[English]

Ms. Kish: Right now, in the Corrections and Conditional Release Regulations, there is a clause requiring incarcerated people to attempt informal resolution with a staff person prior to submitting a complaint. When people are trying to utilize the grievance system in prison, they are being told to talk, essentially, to the people they are in conflict with and who are in positions of power over them. It's making them not do it. People are very afraid.

In our organization we go in monthly and try to work with people and provide confidential channels to do this, but despite our office's best efforts, we can't get out from under it. It's a systemic problem, and it requires legislative change.

The external bodies such as the Human Rights Commissions, they won't touch the cases in most circumstances unless there is an evidentiary record developed. Then, of course, the CSC measures its departmental performance by the numbers of successful grievances, so the numbers are very skewed.

Ms. Latimer: I would also say that the access to legal counsel and other avenues for asserting rights claims are really restricted. There are not nearly enough Legal Aid support and other things that will allow people to challenge these issues.

To the point Ms. Kish was making, there is retribution. When Senator Jaffer was talking about prisoners being consulted, one of the Muslim prisoners I helped get before the visiting panel when it came to the prison subsequently told me that the correctional officers had told him that he was in trouble because he had ratted them out to the Senate committee. He was subsequently moved into, at that time, administrative segregation in another institution. It's hard not to think that there is a causal connection between voicing human rights complaints and having significant repercussions.

Senator Gerba: What can be done? Do you have any recommendation to make it work for them?

Ms. Latimer: To make it easier, yes. They should have better access to counsel. It's very difficult. For example, I had a call from a Black prisoner last week who is having his security rating

[Français]

La sénatrice Gerba : Merci de votre présence ici. Je salue aussi votre travail à toutes les deux, surtout Mme Latimer.

Vous avez toutes deux parlé du système de réclamation des détenus — qui est largement dysfonctionnel, selon les termes que vous avez utilisés. Pourtant, il s'agit d'un dispositif assez important et d'un moyen pour ces gens de faire valoir leurs droits. Selon vous, quelle est la manière dont on pourrait améliorer ce système pour qu'il remplisse son rôle essentiel?

[Traduction]

Mme Kish : Actuellement, une disposition du Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition oblige les personnes incarcérées à tenter de résoudre les problèmes de façon informelle avec un membre du personnel avant de porter plainte. Quand elles veulent déposer un grief, elles se font donc plus ou moins répondre de discuter avec les gens en situation de pouvoir avec qui elles sont en conflit. Conséquence : elles s'en abstiennent. Elles ont très peur.

Dans notre organisme, nous allons tous les mois rencontrer des détenus pour servir de courroie de transmission en agissant comme intermédiaires à cet effet, en toute confidentialité, mais malgré tous nos efforts, le problème n'en reste pas moins entier. Il est systémique et il requiert des changements à la loi.

En l'absence de preuves concrètes, les organismes externes comme les commissions des droits de la personne refusent la plupart du temps de prendre les dossiers en charge. Par ailleurs, puisque le ministère évalue le rendement en fonction du nombre de griefs retenus, les chiffres donnent une impression très trompeuse.

Mme Latimer : Je dirais en outre que l'accès à un avocat et aux autres moyens de faire valoir des droits est très restreint. Les services comme l'aide juridique ne suffisent pas à la demande, et de loin, pour que les problèmes se règlent.

Pour revenir à ce que disait Mme Kish, il y a aussi des représailles. La sénatrice Jaffer a évoqué la consultation des détenus. Or, un détenu musulman que j'ai aidé à témoigner pendant la tournée des établissements m'a raconté que les agents correctionnels lui avaient ensuite dit qu'il était dans le pétrin pour les avoir dénoncés au comité sénatorial. Il a par la suite été placé en isolement préventif, comme on disait alors, dans un autre établissement. J'ai du mal à ne pas y voir une relation de cause à effet, vu qu'il s'était plaint d'atteintes aux droits de la personne.

La sénatrice Gerba : Que faudrait-il faire? Avez-vous des suggestions pour améliorer les choses pour eux?

Mme Latimer : Il faut faciliter les démarches, oui. Consulter un avocat ne devrait pas être aussi difficile. Par exemple, un détenu noir m'a téléphoné la semaine dernière. Les autorités

overridden because they suspect gang membership, which is a very common thing that happens to Black men. He was very upset about this. It's very hard to address it. I actually wrote to CSC, but I don't know if anything will come of it.

It would be very interesting to look at security overrides and whose security rating is being overridden to a higher level and why. I don't know if you're finding a lot of subjectivity in that.

Ms. Kish: Absolutely. Right now, 27% of all federally incarcerated people have life sentences, and every single person under this sentence is overridden to maximum security. Last year in the Edmonton Institution for Women, I think there were seven Indigenous people admitted with life sentences. That's an automatic two years in maximum security.

You're right; returning to creating choices, we know that women and gender-diverse people are being over security-classified. There is that 10% discretionary area that the previous panel was talking about. I would contest that it's not an unbiased or reliable tool, and addressing the security rating system could lead to excellent systemic change.

Senator Gerba: Thank you.

Senator Omidvar: I believe that governments, regardless of which governments they are, have an intention to improve things, and whether this improvement is incremental or transformational, it's normally incremental.

Ms. Kish, I noted you did say that some improvements have been made. Could you tell us a few of these improvements in this sea of what I see as obfuscation and confusion based on the response they have provided us?

Ms. Kish: I think I'm with you. I maintain a level of optimism. With my organization, we have teams who work every month with the prison management teams at the ground level to try to resolve issues. Our advocates report the issues that incarcerated individuals raise with them, and they try to resolve them where possible.

In most of the circumstances, we don't get the resolution that we want, but what we see is that the listed initiatives have the right intent. So over and over again, we see programs that seek to address marginalized people in prison and systemic racism. But what we keep telling them, what all the oversight bodies keep telling us is, when we offer solutions, and then they say, "Okay, we care about this now," the responses they institute do not result in the changes that are needed. It's lost.

veulent resserrer sa cote de sécurité parce qu'elles le soupçonnent d'appartenir à un gang. C'est courant quand on est Noir. Il était vraiment bouleversé. C'est très difficile d'y faire quelque chose. J'ai même écrit au ministère, mais j'ignore si cela donnera quelque chose.

Je serais très curieuse qu'on jette un œil aux cotes de sécurité qui ont été revues pour savoir qui sont les personnes dont elle a été resserrée et pourquoi. Il y a sans doute une bonne part de subjectivité là-dedans.

Mme Kish : Excellent point. Actuellement, 27 % de tous les détenus sous responsabilité fédérale purgent une peine à perpétuité, et la cote de chacun d'entre eux a été resserrée au niveau maximal, sans exception. L'an dernier, l'Établissement d'Edmonton pour femmes a accueilli, si je ne m'abuse, sept Autochtones condamnées à perpétuité, ce qui se traduit d'office par une cote de sécurité maximale durant deux ans.

Vous avez raison. Pour revenir à l'idée des choix, on sait que les femmes et les personnes de diverses identités de genre ont des cotes de sécurité excessives. Il y a ces 10 % discrétionnaires que le panel précédent a évoqués. Le régime d'attribution d'une cote n'est un outil ni impartial ni fiable; le revoir devrait engendrer des changements systémiques très positifs.

La sénatrice Gerba : Je vous remercie.

La sénatrice Omidvar : J'estime que les gouvernements, quels qu'ils soient, entendent améliorer les choses, quoique les changements soient habituellement plus graduels que transformationnels.

Madame Kish, vous avez dit qu'il y avait eu des améliorations. Pourriez-vous en évoquer quelques-unes parmi cet océan de ce qui m'apparaît, vu la réponse du gouvernement, comme du camouflage destiné à semer la confusion?

Mme Kish : Je pense pas mal comme vous. Je garde un optimisme prudent. Mon organisme a des équipes qui se concertent chaque mois avec la direction des prisons, sur le terrain, en vue de régler des problèmes. Nos intervenants relaient les problèmes soulevés par les personnes détenues et ils essaient autant que possible de les régler.

La plupart du temps, le résultat ne correspond pas aux attentes, même si les programmes reflètent des intentions louables. Il y en a donc plein qui sont axés sur les personnes marginalisées en milieu carcéral ou le racisme systémique. Cependant, ce que nous répétons continuellement aux responsables, quand nous leur proposons des solutions et qu'ils nous disent : « D'accord, c'est quelque chose qui nous tient maintenant à cœur », c'est que leurs interventions n'opèrent pas les changements nécessaires. On tourne en rond.

We're here as a sector and we put so many resources, time — our whole careers — into making these solutions. As stakeholders and partners, we want them to work with us more meaningfully.

Senator Omidvar: Thank you.

Ms. Latimer: I would say that the John Howard Society is keen on the federal framework to reduce recidivism. We think that promoting and working with a lot of organizations that deliver services in the community, allowing in-reach of those organizations into the prison to help with reintegration planning so that people hit the ground with a bit of a reintegration plan will make a real difference. We're keen to see that unfold in a strong way.

We like the five pillars that are intended to be strengthened, which are housing — you release someone into homelessness, you're stacking the deck against them — employment, education, health and positive social networks.

Senator Omidvar: [Technical difficulties] could result in a report to the government, what are the recommendations that you would like to see in our final report based on this mini-study, which do not necessarily refer to what we have already said but refer to their response?

Ms. Latimer: I think that you're well on the way of asking for recommendation by recommendation response, and it would be good to know. There may be an honest disagreement. They may decide "the reason why we didn't respond to that is we don't think this is workable because of"— and they are going to give you a security reason, which is fine. But at least then you know what you're working with.

But when they lump it all together and they stir it all up, it comes back at you as sort of a passive aggressiveness: "We like all your recommendations. We'll get to implementing all of them at some point, but we're not going to tell you when and we're not going to tell you which recommendations."

Senator Atallahjan: Ms. Latimer, you did say in the beginning, and I think we should take note of that, that they should respond to us with evidence, metrics, timelines, benchmarks and transparency. Could you elaborate on that?

Ms. Latimer: As I just mentioned, I like the federal framework to reduce recidivism, but they have yet to define what they mean by recidivism. It's hard to know whether you're reducing it when you're not operating with a baseline.

Nous représentons un secteur et nous consacrons nos ressources et notre temps — notre carrière —, sans les compter, à mettre au point ces solutions. En tant que partie prenante et que partenaire, nous voulons que notre collaboration fasse évoluer les choses.

La sénatrice Omidvar : Merci.

Mme Latimer : Je dirais que la Société John Howard compte vraiment sur le cadre fédéral en vue de contrer le récidivisme. Nous faisons connaître beaucoup d'organismes qui offrent des services à la population et nous travaillons de concert avec eux. Selon nous, s'ils pouvaient intervenir, en milieu carcéral, dans la planification de la réinsertion sociale des gens afin qu'ils ne soient pas démunis à leur libération, cela ferait toute la différence. Nous tenons vraiment à ce que les choses évoluent dans ce sens.

Nous appuyons les cinq piliers à consolider, c'est-à-dire le logement — quand la personne relâchée se retrouve forcément dans la rue, la pente ne peut qu'être difficile à remonter —, l'emploi, l'éducation, la santé et les réseaux de soutien positif.

La sénatrice Omidvar : [Difficultés techniques] se conclure par un rapport au gouvernement, quelles recommandations voudriez-vous que nous formulions dans notre rapport final sur cette mini-étude, pas forcément en fonction de ce qui a déjà été dit, mais de la réponse du gouvernement?

Mme Latimer : Je pense que vous êtes déjà partis pour demander une réponse recommandation par recommandation, et ce serait une bonne chose. Le gouvernement pourrait légitimement ne pas être d'accord. Il pourrait décider de dire : « Nous ne répondons pas à celle-là, car nous pensons que ce n'est pas réaliste étant donné que bla-bla-bla », en invoquant des motifs de sécurité. Pas de problème, mais au moins vous saurez à quoi vous en tenir.

Cependant, quand il amalgame le tout, sa réponse a des airs quelque peu passifs-agressifs : « Nous aimons toutes vos recommandations. Nous les appliquerons toutes, à un moment donné, mais nous ne vous dirons ni quand ni lesquelles. »

La sénatrice Atallahjan : Madame Latimer, vous avez dit au début — et je pense qu'il convient d'en prendre bonne note — que sa réponse devrait contenir des données, des paramètres, un échéancier et des points de référence, en toute transparence. Qu'entendez-vous au juste par là?

Mme Latimer : Comme je viens de le mentionner, j'aime le cadre fédéral visant à réduire la récidive. Cependant, le gouvernement n'a pas encore défini ce qu'il entend par « récidive ». Il est donc difficile de savoir si on la réduit quand on n'a pas de base de référence.

For example, I suspect that the recidivism rates for Indigenous people are likely higher than they are for others. Interestingly, they are lower for Black prisoners, so that suggested their whole risk calibration is off in terms of dealing with Black prisoners. But it would be good to know what additional supports are needed for those who are having trouble on the reintegration front.

I would suspect if we could get some granular data that those who are released on parole do much better than those released at statutory release, and that they do much better than those released at warrant expiry. But we don't have the data or the metrics. We're interested in community safety. We would go after your higher-risk people. If this person is coming out at warrant expiry because you think he will commit a serious violent offence immediately, he is our kind of person. We need to work with that person to try to see what we can do to change that.

Senator Omidvar: Thank you.

The Chair: Thank you both of you for the work you do. You can see there is a lot of admiration here.

You're there to keep an eye on what is happening. We had three different parliaments. We had 28 visits, 30 public hearings. Some of us or maybe all of us expressed disappointment at the government response. It was almost disrespectful — we had 71 recommendations, and they were just kind of lumped together.

Ms. Latimer: And for all the people who appeared before you, prisoners and everyone else who offered their testimony and took a bit of a risk in doing so.

The Chair: This is something we will be bringing up at the steering meeting. As you said, if you don't have an answer for a recommendation, just say so if it's something that hasn't been looked at or hasn't been worked on, instead of just lumping everything together.

Maybe with steering's decision there is something we can do. We reserve the right to call the government officials back.

I don't know who touched on it, but last year I was in B.C. and we were talking to some of the incarcerated people. Specifically, the South Asian men said, "Every time we see another South Asian, you know there is familiarity in being with your own kind, the language." And he says, "When we start talking, we're automatically told, 'You all belong to a gang. Move on. Move on.'" They were finding that very difficult to deal with.

Par exemple, je soupçonne que les taux de récidive chez les Autochtones sont probablement plus élevés que chez d'autres groupes. Fait intéressant, ils sont moins élevés chez les prisonniers noirs, ce qui donne à penser que l'étalonnage des risques en ce qui concerne les prisonniers noirs est incorrect. Toutefois, il serait bon de savoir quelles mesures de soutien supplémentaires sont nécessaires pour les personnes qui ont de la difficulté à se réinsérer dans la société.

Je soupçonne que si nous pouvions obtenir des données détaillées, nous constaterions que les personnes qui bénéficient d'une libération conditionnelle font beaucoup mieux que celles qui sont libérées d'office, et beaucoup mieux que celles qui sont libérées à l'expiration de leur mandat. Cependant, nous n'avons pas les données ni les paramètres. Nous nous intéressons à la sécurité des collectivités. Nous ciblerions les personnes les plus à risque. Si une personne sort après l'expiration de son mandat et qu'on pense qu'elle commettra immédiatement une infraction grave avec violence, c'est notre genre de personne. Nous devons travailler avec elle pour essayer de voir ce que nous pouvons faire pour changer cette perspective.

La sénatrice Omidvar : Je vous remercie.

La présidente : Merci à vous deux de votre travail. Comme vous pouvez le constater, vous suscitez beaucoup d'admiration dans cette salle.

Votre tâche consiste à surveiller ce qui se passe. Nous avons siégé au cours de trois législatures différentes. Nous avons effectué 28 visites et avons tenu 30 audiences publiques. Certains d'entre nous, voire tous, se sont dits déçus de la réponse du gouvernement. Elle était presque irrespectueuse — nous avions 71 recommandations, qui ont en quelque sorte été regroupées.

Mme Latimer : Et irrespectueuse pour toutes les personnes qui ont comparu devant vous, les prisonniers et toutes les autres qui ont témoigné et qui ont pris un certain risque en le faisant.

La présidente : C'est une question que nous soulèverons à la réunion du comité directeur. Comme vous l'avez dit, si on n'a pas de réponse à une recommandation, on n'a qu'à le dire si c'est une question qu'on n'a pas examinée ou sur laquelle on n'a pas travaillé, au lieu de tout mettre ensemble.

Peut-être qu'à la suite de la décision du comité directeur, nous pourrions faire quelque chose. Nous nous réservons le droit de rappeler les représentants du gouvernement.

Je ne sais pas qui l'a évoqué, mais l'an dernier, alors que j'étais en Colombie-Britannique, nous avons parlé à certaines personnes incarcérées. Plus précisément, les hommes sud-asiatiques ont dit : « Chaque fois que nous voyons un autre Sud-Asiatique, nous savons qu'il y a une certaine familiarité liée au fait d'être avec les siens, de parler sa propre langue. » Il a ajouté : « Lorsque nous commençons à parler, on nous dit

Are our prisons culturally sensitive? Because Canada has changed. You have people of many backgrounds, races and religions. We heard about problems with praying and with food. Do you see any change in all the years that you've been working on this?

Ms. Latimer: I have seen some change. I deal with a lot of Muslim prisoners who had a rough go of it. I think they are increasingly being able to celebrate and mark their holidays and get food. They like the brothers making the food for the brothers. There is something, but it doesn't translate well. They have all these ethnocultural advisors, committees and all of this stuff, but that information doesn't penetrate into how prisons actually work, so it's very slow. I would say there is some improvement.

Ms. Kish: The reason why incarceration needs to be used as a last-case measure is it's going to become problematic in all these different ways. Twenty or thirty years ago, there used to be much more emphasis on the liberty of the person and their needs being met. Now when we're seeing people's diversity it's becoming integrated into security and punishment logic, so it almost becomes weaponized against people in many instances.

The CSC tells CAEFS often that they are not responsible for the populations who come into their care and custody. But there are a number of legislative mechanisms to get people back out into the community far earlier, if not at the beginning of their sentences. We would argue that for every community, because in prison, sorting people, all the intent becomes lost in the outcomes. The only answer that will work is using incarceration as a very limited measure, and then moving people to appropriate community-based settings.

Senator Jaffer: Were you in the room when the commissioners were responding?

Ms. Latimer: The panel before this one? Yes, I was.

Senator Jaffer: One of my questions was about daily pay of \$6.90. Ms. Gratton said that now they didn't have to pay for boarding and lodging. Is that what you have heard as well?

automatiquement : "Vous appartenez tous à un gang. Passez à autre chose. Passez à autre chose." » Ils trouvaient cette réaction très difficile à gérer.

Nos prisons tiennent-elles compte des différences culturelles? Parce que le Canada a changé. On y trouve des gens de toutes les origines, de toutes les races et de toutes les religions. Nous avons entendu parler de problèmes liés à la prière et à la nourriture. Constatez-vous un changement depuis toutes ces années où vous travaillez sur ce dossier?

Mme Latimer : J'ai vu des changements. Je traite avec beaucoup de prisonniers musulmans qui ont vécu des moments difficiles. Je pense qu'ils sont de plus en plus en mesure de célébrer et de souligner leurs fêtes et d'obtenir leur nourriture. Ils aiment que les frères fassent la nourriture pour les frères. Il y a quelque chose en place, mais qui ne donnent pas de bons résultats. Les établissements ont tous des conseillers ethnoculturels, des comités et tout le reste, mais les renseignements qu'on en retire ne sont pas intégrés dans la façon dont les prisons fonctionnent réellement, alors le changement est très lent. Je dirais qu'il y a eu des améliorations.

Mme Kish : La raison pour laquelle l'incarcération doit être une mesure de dernier recours, c'est qu'elle va devenir problématique à bien des égards. Il y a 20 ou 30 ans, on accordait beaucoup plus d'importance à la liberté de la personne et à la satisfaction de ses besoins. Maintenant, lorsqu'on constate la diversité des gens, on voit qu'elle est intégrée à la logique de sécurité et de punition, de sorte que, dans de nombreux cas, elle devient presque une arme qui se retourne contre eux.

Le Service correctionnel du Canada dit souvent à l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry qu'il n'est pas responsable des populations dont il prend soin et dont il a la garde. Cependant, il existe un certain nombre de mécanismes législatifs pour permettre aux gens de réintégrer la société beaucoup plus tôt, si ce n'est au début de leur peine. Cet argument vaut pour toutes les communautés, parce qu'en prison, lorsqu'on catégorise les gens, toutes les bonnes intentions se perdent dans les résultats. La seule solution qui fonctionnera, ce sera de recourir à l'incarcération comme mesure très limitée, puis de transférer les gens dans des milieux communautaires appropriés.

La sénatrice Jaffer : Étiez-vous dans la salle pendant que les commissaires donnaient leur réponse?

Mme Latimer : Le groupe qui nous a précédés? Oui.

La sénatrice Jaffer : Une de mes questions portait sur le salaire quotidien de 6,90 \$. Mme Gratton a dit qu'ils n'avaient plus à payer pour leur logement et leurs repas. Est-ce que c'est aussi ce que vous avez entendu?

Ms. Latimer: I have heard that during COVID they relented on that. I was worried when COVID ended, but I think they have decided to waive the room and board entirely, which is good. I would say, Senator Jaffer, that it is only the elite prisoners who are getting \$6.90. Most of them are getting \$5.80.

Ms. Kish: Maximum. It starts at \$2.50.

Senator Jaffer: I don't know what you mean by "elite."

Ms. Latimer: The *crème de la crème*, the CORCAN workers.

Ms. Kish: Very few, a very small percentage.

Ms. Latimer: Yes. It is not the average wage.

Senator Jaffer: What is an elite prisoner?

Ms. Latimer: I meant one that has one of the best jobs. They are paid for their work, right?

Ms. Kish: Yes. No disciplinary charges.

Senator Jaffer: Our study found an incredibly high prevalence of infectious disease in federal penitentiaries. Although your response recognizes the need for better health care services, it does not address the need for preventive care to prevent infections and spread of such diseases.

There was a complete lack of dental care. There wasn't a response. It says, "We are working on it," but there was no response to dental care. You already responded to Senator Cordy on that. I just wanted to put it on the record, and because of time, I will stop.

Senator Clement: I want to come back to a question that Senator Cordy raised around COVID. I wonder if the committee might consider requesting a COVID update. The prisons I visited in the last few months, a lot of restrictions had not yet been rolled back. It might be interesting for this committee to follow up on that.

I want to come back to Indigenous women. I'm trying to understand what you meant by "addressing security rating systems." Senator Omidvar asked earlier why we aren't starting women at minimum security.

Mme Latimer : J'ai entendu dire que, pendant la pandémie de COVID, ils sont revenus sur cette décision. Je m'inquiétais lorsque la COVID a pris fin, mais je pense qu'ils ont décidé de renoncer complètement aux frais pour leur logement et leurs repas, ce qui est une bonne chose. Je dirais, sénatrice Jaffer, que seuls les prisonniers d'élite reçoivent 6,90 \$. La plupart d'entre eux reçoivent 5,80 \$.

Mme Kish : Maximum. L'échelle commence à 2,50 \$.

La sénatrice Jaffer : Je ne comprends pas ce que vous entendez par « élite ».

Mme Latimer : La crème de la crème, les travailleurs de CORCAN.

Mme Kish : Il y en a très peu, un très faible pourcentage.

Mme Latimer : Oui, ce n'est pas un salaire moyen.

La sénatrice Jaffer : Qu'est-ce qu'un prisonnier élite?

Mme Latimer : C'est un prisonnier qui occupe un des meilleurs emplois. Ils sont payés pour leur travail, non?

Mme Kish : Oui. Ils n'ont aucune infraction disciplinaire à leur dossier.

La sénatrice Jaffer : Notre étude a révélé une prévalence incroyablement élevée de maladies infectieuses dans les pénitenciers fédéraux. Bien que dans votre réponse vous reconnaissiez la nécessité de meilleurs services de santé, vous n'abordez pas le besoin de soins préventifs visant à prévenir les infections et la propagation de telles maladies.

On a évoqué une absence totale de soins dentaires. On n'a pas eu de réponse. La réponse disait : « Nous y travaillons », mais il n'y a pas eu de réponse au sujet des soins dentaires. Vous avez déjà répondu à la sénatrice Cordy à ce sujet. Je tenais simplement à ce que ce soit consigné dans le compte rendu, et faute de temps, je vais m'arrêter.

La sénatrice Clement : J'aimerais revenir sur une question que la sénatrice Cordy a soulevée au sujet de la COVID. Je me demande si le comité pourrait envisager de demander qu'on fasse le point sur la COVID. Dans les prisons que j'ai visitées au cours des derniers mois, beaucoup de restrictions n'avaient pas encore été levées. Il pourrait être intéressant pour le comité qu'il y ait un suivi à ce sujet.

Je reviens aux femmes autochtones. J'essaie de comprendre ce que vous voulez dire par « corriger les systèmes de classement par niveau de sécurité ». La sénatrice Omidvar a demandé plus tôt pourquoi nous ne commençons pas à embaucher des femmes dans des établissements à sécurité minimale.

We know that some Indigenous women are labelled as dangerous and violent. Then they have roadblocks to all of those section 81 and 84 options. Can you speak to those barriers? What should we be looking at to address them?

Ms. Kish: They give you a security rating based on points. The more points you have, the higher your rating. If you look at the criteria used to gain points, it's marginality and disadvantage. It is: Does a person have access to their family? They are not looking at if a person has a family who loves them. The question asks: Does this person have a family who has the resources to come to the prison? If no, that's a tick against them. Does this person have Grade 8 education? What is the education level?

All of these social factors where we know the social causes of integration become used in that specific scale to increase people's security ratings. Poverty, marginality and disadvantage are directly translated into risk. That assignment is given to women and they are over-security classified. When women and gender-diverse people are kept in higher security classifications, their mental health deteriorates. It's traumatizing to be kept in a cage and to experience this, when all of the prisons for women were regionalized because of the lessons learned from Kingston Prison for Women, P4W, to avoid this. It's very problematic.

Senator Clement: Thank you.

The Chair: Seeing no further questions, I want to take this opportunity to thank you for appearing before us. Your assistance with our study is appreciated. You have also raised questions, and the senators may be spending longer on this than we initially thought we would, when we started out. Thank you so much for that.

Senators, we will conclude our public hearings. Thank you for being here.

(The committee adjourned.)

Nous savons que certaines femmes autochtones sont étiquetées comme dangereuses et violentes. Ensuite, elles se heurtent à des obstacles en ce qui concerne toutes les options prévues aux articles 81 et 84. Pouvez-vous nous parler de ces obstacles? Que devrions-nous envisager pour y remédier?

Mme Kish : On leur attribue une cote de sécurité fondée sur des points. Plus une personne a de points, plus sa cote est élevée. Si on regarde les critères utilisés pour donner des points, on constate qu'ils sont liés à la marginalité et à la défavorisation. On pose les questions suivantes : une personne a-t-elle accès à sa famille? On ne se demande pas si une personne a une famille qui l'aime. On demande si cette personne a une famille qui dispose des ressources nécessaires pour se rendre à la prison. Si la réponse est non, c'est un point. Cette personne a-t-elle terminé une huitième année? Quel est son niveau de scolarité?

Tous ces facteurs sociaux dont nous savons qu'ils sont liés à des causes sociales d'intégration sont utilisés dans cette échelle précise pour augmenter les cotes de sécurité des gens. La pauvreté, la marginalité et la défavorisation se traduisent directement par des risques. Ces points sont attribués à des femmes qui sont alors classifiées dans un niveau de sécurité trop élevé. Lorsque les femmes et les personnes de diverses identités de genre sont maintenues dans des niveaux de sécurité plus élevés, leur santé mentale se détériore. C'est traumatisant d'être gardée dans une cage et de vivre ainsi, alors que toutes les prisons pour femmes ont été régionalisées à la suite des leçons apprises de la prison pour femmes de Kingston, la P4W, en vue d'éviter cela. C'est très problématique.

La sénatrice Clement : Merci.

La présidente : Comme il n'y a pas d'autres questions, je profite de l'occasion pour vous remercier d'avoir comparu devant nous. Nous vous sommes reconnaissants de votre aide dans le cadre de notre étude. Vous avez également soulevé des questions auxquelles les sénateurs pourraient consacrer plus de temps que nous avions initialement prévu. Je vous en remercie infiniment.

Sénateurs, nous allons conclure nos audiences publiques. Je vous remercie de votre présence.

(La séance est levée.)